CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 25 septembre 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au Règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Annie CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. Bertrand LABAR, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, Mme Agnès GUILLEMOT à Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Jacques LOZACH à M. Jean-Luc LEGER, Mme Armelle MARTIN a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL, Mme Isabelle PENICAUD à M. Guy AVIZOU.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Mesdames et messieurs, je sollicite votre accord pour examiner en urgence un rapport supplémentaire, qui vous a été distribué sur table, intitulé « Mise à disposition de locaux ». Il s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de conventions que je souhaiterais valider avec vous, après examen naturellement, en lien avec les mesures sanitaires liées à la crise du coronavirus. Je vous laisse en prendre rapidement connaissance.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous inscrivions son examen à l'ordre du jour ?...

Tel n'est pas le cas. Il en est ainsi décidé.

Pour information, vous a également été distribué un correctif au rapport « Fonctionnement 2021 des établissements publics locaux d'enseignement ». Comme précisé dans le rapport, des ajustements doivent s'opérer au regard du nombre précis d'élèves présents dans nos collèges.

Pour rappel, vous devez également disposer du rapport relatif à la prime exceptionnelle Covid-19, qui vous a été envoyé par courrier en date du 17 septembre. Nous l'évoquerons au cours de la matinée. Il s'agit de savoir comment se met en place le processus.

Enfin, un additif au rapport DOVH a également été déposé sur table.

L'ensemble de ces documents est-il bien en votre possession ?... *(Acquiescement général.)*

DEPOT DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Des élus ont déposé des vœux et motions. Je propose qu'ils nous en fassent lecture.

La parole est à M. DUMONTANT pour nous présenter sa motion d'urgence.

Avenir des emplois du ministère de l'économie et des finances à AUBUSSON

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT au nom du groupe de la gauche.

M. DUMONTANT. – Elle se lit ainsi :

« **Considérant** que les emplois de l'administration fiscale et financière à AUBUSSON seraient progressivement transférés à GUERET ou supprimés au prétexte des économies d'échelle procurées par la dématérialisation complète des procédures et des données fiscales, comptables et financières ;

« **Considérant** que la fermeture sans concertation, au 1er janvier 2019, des trésoreries de CROCQ et de SAINT-VAURY a impacté ces deux communes et qu'à compter de cette date, une première étape a été franchie en matière de transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt au sein d'un Service des impôts des Particuliers implanté principalement à GUERET ;

« **Considérant** en outre la récente suppression du Service de publicité foncière d'AUBUSSON au profit de la création à GUERET d'un Service départemental de la publicité foncière et de l'enregistrement ;

« **Considérant** que le schéma de l'organisation territoriale du réseau de proximité des finances publiques portées par la DDFIP de la Creuse n'apaise pas les inquiétudes relatives aux effectifs et à la répartition départementale des emplois concernés ; que le Ministre de l'Action et des Comptes publics avait annoncé, le 21 mars 2019, à LAVAVEIX-LES-MINES, une réimplantation ou « déconcentration » des postes de son ministère, mais que le transfert d'emplois ne se concrétise qu'en faveur du chef-lieu de Département au moyen d'un glissement d'emplois et de postes internes à la Creuse ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances** que cessent les suppressions des postes de son administration à AUBUSSON et que les usagers et les collectivités locales du sud creusois bénéficient véritablement de l'engagement d'une « démétropolisation » des emplois publics. »

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. Jean-Luc LEGER pour nous donner lecture de sa motion d'urgence concernant l'avenir du service public postal.

Avenir du service public postal dans la Creuse

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LEGER
au nom du groupe de la gauche

M. LEGER. – Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que les difficultés structurelles de fonctionnement du service public postal ont été renforcées par la crise sanitaire ; que La Poste a été conduite à s'écarter du cadre réglementaire de ses obligations de service public, notamment dans les territoires ruraux où elle joue pourtant un rôle essentiel ;

« **Considérant** que La Poste est un service de proximité et un élément clé de l'aménagement du territoire, mais qu'un certain nombre de communes rurales ont été touchées par la fermeture de leurs bureaux, que la distribution du courrier, des colis et des recommandés reste perturbée, notamment les samedis, ce qui pénalise les particuliers et l'activité économique ;

« **Considérant** que le Gouvernement se doit d'être très attentif à ce que La Poste assure, dans les meilleures conditions, les services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens, tels que le versement des prestations sociales, les possibilités de retrait d'espèces et la distribution de la presse ; que la continuité des services rendus ainsi que la consolidation du maillage du service public devraient s'imposer à l'État ;

« **Considérant** que cette dégradation du service rendu au détriment des territoires et des citoyens les plus fragiles ou vulnérables s'ajoute à la diminution des tournées postales, aux réductions des horaires d'ouverture qui ont touché de nombreux bureaux de poste ces dernières années et à une hausse continue du prix du timbre ;

« **Le Conseil départemental de la Creus**e, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Demande** à M. le Premier ministre de veiller au rétablissement de la continuité du service public postal et à son efficacité, éléments majeurs de l'attractivité de la qualité de vie des territoires ruraux et, à cette fin, de renforcer le rôle et les compétences de la Commission départementale de la présence postale territoriale, CDPPT, organe de dialogue et de concertation entre le groupe La Poste et les élus locaux. »

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Contre le harcèlement de jeunes femmes durant le temps éducatif du fait de leur vêtement

Motion présentée par Mme Valérie SIMONET, Conseillère départementale du canton d'AUZANCES au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en donne lecture :

« **Considérant** que les femmes et les hommes sont égaux en droit ;

« **Considérant** que toutes et tous disposent de la liberté du choix de leurs vêtements tant que ces derniers ne vont pas à l'encontre des lois de la République ;

« **Considérant** que le harcèlement subi par les femmes ou les hommes ne doit pas inverser la situation de victime en coupable ;

« **Considérant** que les faits divers de harcèlement de jeunes femmes dans le milieu éducatif persistent et que le sentiment d'insécurité s'aggrave pour beaucoup de Françaises et de Français, à raison ;

« **Considérant** que, selon les statistiques, plus de 22 000 viols ont lieu chaque année en France – hélas, en majorité sur des mineurs ;

« **Considérant** que 27 % des Français minorent, selon un sondage, la responsabilité du criminel si la victime porte une tenue arbitrairement jugée « sexy » ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière, le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de multiplier les démarches éducatives et citoyennes à l'égard des plus jeunes pour réaffirmer quelles sont les règles en termes d'égalité des droits et de respect de l'autre, dans notre République française. »

(Cette motion est renvoyée devant la deuxième commission.)

Contre la systématisation des fouilles archéologiques
et pour la relance de l'économie française

Motion présentée par M. Laurent DAULNY,
Conseiller départemental du canton de DUN-LE-PALESTEL
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. DAULNY. – Cette motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que la crise sanitaire passée engendrera une crise économique que nous devons atténuer le plus tôt possible ;

« **Considérant** que la relance du secteur du BTP est un indicateur fort de la relance économique et qu'il faut donc, par tous les moyens, ne pas l'entraver ;

« **Considérant** que l'archéologie préventive peut faire retarder l'obtention d'un permis de construire de deux à trois ans ;

« **Considérant** que certaines antennes de la DRAC ont des besoins financiers importants pour leur survie, ce qui rend systématique l'archéologie dite préventive ;

« **Considérant q**ue la DRAC est un service déconcentré de l'État ;

« **Considérant** que l'État semble éprouver le désir de relancer l'économie française ;

« **Considérant** qu'il est paradoxal d'annoncer sa volonté de relancer l'investissement tout en retenant les investisseurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande à Mme la Ministre de la Culture et à M. le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance** de travailler ensemble afin de relancer l'économie française et d'éviter le plus possible les actions chronophages qui enrayeraient les projets d'investissement qui sont aujourd'hui vitaux pour nos territoires. »

(Cette motion est renvoyée devant la troisième commission.)

Pour la défense de l'art de vivre rural

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
Conseiller départemental du canton D'EVAUX-LES-BAINS
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Ce vœu se lit ainsi :

« **Considérant** que les agriculteurs français, essentiels à l'alimentation de notre pays, à son commerce extérieur et à l'entretien de nos paysages, sont victimes d'un « agribashing » de la part d'une partie de la population ;

« **Considérant** que les crises sanitaires où économiques à répétition frappent durement le milieu agricole français et que les manœuvres médiatisées de certains leaders d'opinion accentuent sur eux une pression psychologique malvenue ;

« **Considérant** que les choix alimentaires de chacun relèvent de la liberté personnelle ;

« **Considérant** que la diffusion de la peste porcine africaine, PPA, ou d'autres maladies sanitaires décimant les élevages, telles que la diarrhée virale des bovins, la BVD, mais aussi que les dégâts matériels sur les parcelles agricoles et la mise en danger de certains automobilistes résultent d'une augmentation non contrôlée des populations de cochons sauvages et sangliers, occasionnant plusieurs dizaines de millions d'euros de dégâts chaque année ;

« **Considérant** qu'une initiative para-démocratique est en cours, dont le flou des propositions pourrait impacter l'art de vivre rural et l'économie de nos territoires de manière désastreuse ;

« **Considérant** que, malgré la louable volonté de la majorité de leurs soutiens, certaines propositions sont un masque visant à détruire l'art de vivre rural plus profondément que l'objectif affiché ;

« **Considérant** que ces initiatives sont prises par des militants politiques soutenus par des industries voulant remplacer le travail de nos agriculteurs au profit de produits non directement issus de la nature ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation** de veiller à ce qu'une partie de la population française ne soit pas atteinte dans ses libertés et son honneur par des mesures discriminatoires et à s'opposer aux prochaines propositions de loi qui seraient déposées à ce sujet. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Modernisation de la ligne POLT – Paris-Orléans-Limoges-Toulouse – *via* LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion se lit ainsi :

« Très récemment, une esquisse virtuelle des vingt-huit futures rames envisagées pour circuler sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT, à partir de la fin de l'année 2023, a été présenté à Limoges. Il s'agit de rames pouvant rouler à 200 km/h, au confort bien supérieur à celui des actuels trains Corail, et munies notamment de dispositifs pour des messages publicitaires ou promotionnels des territoires traversés ;

« **Considérant** que la phase indispensable de régénération de la ligne POLT, programmée jusqu'en 2025 pour un coût de 1,6 milliard d'euros, permettra une simple remise à niveau et constitue donc un rattrapage par SNCF réseau des retards accumulés en matière d'investissement et de mise aux normes de sécurité ;

« **Considérant** que le plan de financement de la phase de modernisation destinée à améliorer les temps de parcours – prévu par le schéma directeur de la ligne – n'est toujours pas établi avec précision ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Rappelle** la nécessité d'une desserte quotidienne et régulière de la Creuse, notamment de la gare de LA SOUTERRAINE, par cette ligne d'équilibre du territoire et ses trains Intercités ;

« **Demande à M. le Premier ministre** que le financement de la modernisation de la ligne POLT soit intégré au Plan de relance et inscrit dans les lois de finances afin que cette liaison ferroviaire soit performante dès 2023. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, 230 ans après leur création, les Départements sont encore là !

Il y a 230 ans, les premières Assemblées départementales issues de la Révolution française se réunissaient ; 230 ans après, nous portons la responsabilité de nos pairs et nous pouvons indéniablement affirmer tous ensemble que, en cette année si particulière qu'est 2020, les Conseils départementaux sont apparus tels les solides piliers de notre République.

Plus que jamais, malgré les injustifiées réformes qui se sont abattues sur notre Collectivité – transferts de compétences insuffisamment compensés financièrement, augmentation des dépenses sociales, baisse des dotations de fonctionnement, évolution des dépenses plafonnées sous peine de pénalités, suppression de la fiscalité locale –, nous avons démontré, une fois encore, que nous tenons notre rôle d'amortisseur social, comme l'affirment certains, d'aménageur local, de donneur d'ordre aux entreprises, que saluent les autres.

Ce qui est certain, c'est que notre Collectivité se nourrit d'un engagement à servir son territoire et ceux qui y vivent. Notre Conseil départemental a pris des mesures efficaces, rapides, il a soutenu les initiatives, s'est engagé pour protéger et accompagner tous les Creusois. De nouvelles propositions qui ont été portées à votre connaissance doivent aujourd'hui être motif à débat, à réflexion et à décision. J'espère donc, mesdames et messieurs, que nous débattrons, comme les premiers élus de ces assemblées le firent voilà 230 ans.

La crise sanitaire provoquée par la circulation de ce coronavirus nous a fortement impactés. Vous le mesurez au volume des financements que nous mobilisons. Il me revient en mémoire ce doux proverbe : Prudence est mère de sûreté. Heureusement que nous avions tenu bon la barre depuis 2016 et pris les mesures qui nous ont amenés à dégager à nouveau des excédents budgétaires. Il y a quelques mois à peine, c'est tout juste si les critiques ne fusaient pas dans cette salle, laissant croire qu'une gestion trop prudentielle n'était pas souhaitable. Comment, chers collègues, sans moyens financiers, aurions-nous fait face à cette crise alors que nous avions pris toute notre part dans des actions qui ont permis de protéger la population et nos agents ?

Aujourd'hui, c'est donc une seconde Décision Modificative de plus de 1 M€ qui vous est proposée. Cette DM2 conforte, comme vous l'aurez noté dans la communication dès à présent engagée, notre soutien à l'emploi par la commande publique, qui a été très important.

Nous vous proposons plus de 210 000 € nets, en dépenses et recettes, de nouveaux investissements, comme la dotation de nos assistants familiaux en outils numériques ou encore l'engagement financier départemental pour l'extension de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé.

Quant à la section de fonctionnement, des besoins supplémentaires conséquents sont nécessaires pour faire face à de nouvelles dépenses dans le secteur social. Outre les primes Covid-19 dont nous souhaitons gratifier les personnes qui se sont mobilisées pendant la crise dans les secteurs social et médicosocial, pour un montant de plus de 640 000 €, un certain nombre de rattrapages sont nécessaires : 600 000 € pour régler totalement en année *n* les frais de séjour en FAM, foyer d'accueil médicalisé, et en ESAT, établissement ou service d'aide par le travail ; 400 000 € pour pallier l'augmentation des ouvertures de droits au RSA depuis le début de la crise ; 200 000 € supplémentaires pour la prise en charge des mineurs qui nous sont confiés.

Cette augmentation nette demeurera une véritable préoccupation au cours des prochaines semaines, alors que nous présenterons dans quelques mois le prochain PTI, Plan territorial d'insertion. Ne nous leurrons pas, cet équilibre budgétaire est bien fragile ; nous en

sommes conscients. Sans la péréquation horizontale interdépartementale, nous n'aurions certainement pas pu agir comme nous l'avons fait. Qu'en sera-t-il en 2021 ? En sortie de crise, cette péréquation est malheureusement fortement remise en cause par les Départements contributeurs qui voient, comme vous le savez, chuter leur produit de DMTO.

Alors que le Gouvernement continue ses effets d'annonce, nous nous inquiétons de leurs conséquences. La revalorisation de la prime du feu en est un exemple, mais je pourrais également évoquer la prise en charge aléatoire et très faible des commandes de masse ou la participation à la prime Covid-19 pour les SAD, les services d'aide à domicile, qui est, en réalité, plafonnée. Les Départements nous semblent trop souvent considérés par l'Etat comme des fusibles plutôt que comme des partenaires. Combien cela est regrettable pour tous ! Repousser le problème plutôt que faire évoluer le cadre, rogner nos marges de manœuvre, telle n'est pas la philosophie de notre gestion républicaine. Je rassure tous ceux qui attendent de voir ce que fera le Premier ministre Jean CASTEX : nous ne resterons pas immobiles.

Au moment où notre Collectivité s'affirme comme ensemblier des politiques stratégiques dans l'hyper-ruralité, quel étonnement est le nôtre de ne pas être associés au Plan de relance du Gouvernement ! Prenons nos bâtons de pèlerin, nos bottes ancrées dans la terre creusoise, et allons labourer, nous aussi, le terrain parisien. C'est par la pédagogie que nous sauverons cet échelon et tous les projets qu'il porte.

Mais préparer l'avenir n'est pas seulement une question de politique et de numéraire. Au XXIe siècle, nous le savons bien, il tient aussi parfois à une question de numérique. Aussi le Conseil départemental se veut-il exemplaire dans les moyens qu'il offre aux enfants de la Creuse. Le Collège 2.3 va dans ce sens. Dotés d'un budget de plus de 10 M€ pour nos 4 261 collégiens, les collèges creusois ne sont pas abandonnés. Nous maintenons nos dotations, alors même que le nombre de ces collégiens est en baisse et, surtout, nous modernisons afin de ne laisser personne au bord de la route. Nous voulons transmettre à nos collégiens la fibre du numérique : mise à disposition d'ENT, de tablettes partagées, de tableaux blancs interactifs, réaménagements nécessaires pour faire entrer nos collèges dans le XXIe siècle. Le Département répond présent. Le « Collège de demain » est celui où les élèves se rendent sans la boule au ventre et où nous leur souhaitons de vivre leurs plus belles années.

Après des travaux de mise en sécurité, rendus malheureusement nécessaires par la tragédie terroriste de 2015, le Département poursuit la mise en accessibilité des bâtiments malgré les difficultés techniques rencontrées parfois dans de très vieux bâtiments.

Profiter de ses jeunes années, c'est aussi être acteur, participer à la définition et à l'expression de ses besoins, laisser libre cours à son imagination afin de réaliser le Collège de demain. Nous sommes en train de repenser nos aménagements en ce sens.

Vivre dans un environnement sain, tel est l'objectif de la coconstruction avec les territoires d'un CTE – Contrat de transition écologique – et de l'adaptation au changement climatique. A cet égard, nous avons lancé les premières grandes orientations autour de quatre axes et sommes déjà prêts à aller plus loin dans le cadre de la protection et des usages de l'eau en Creuse, mais c'est aussi repenser le télétravail, réaliser un Plan mobilité, penser énergies renouvelables et à la production d'énergie, poursuivre la démarche de l'Etang des Landes ou encore le Projet alimentaire territorial.

C'est également poursuivre notre engagement dans le « Bien vieillir ». Si le rapport de notre délégataire, Pack Domotique, nous montre l'efficacité à trouver l'intérêt d'innover dans la politique de maintien à domicile, la préfiguration du Gérontopôle de Nouvelle-Aquitaine, présidé depuis 48 heures par l'ancienne Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Michèle DELAUNAY, sera une formidable opportunité pour la Creuse. Autour d'un centre de recherches rassemblant les CHU et d'un centre de ressources et de l'ambition d'un déploiement à l'échelle régionale, la question de l'évolution du domicile et de l'autonomie en bonne santé doivent s'accompagner de repérages précoces. Là encore, la question du numérique et de ses usages futurs risque de révolutionner les formations des métiers de l'accompagnement à domicile. La mobilisation des douze Conseils départementaux autour d'un large réseau d'acteurs est requise par le Conseil régional et l'ARS de Nouvelle-Aquitaine. Je me suis avancée à dire, sans vous consulter, je m'en excuse, que la participation de la Creuse au Gérontopôle était d'ores et déjà totalement acquise.

Le Département a tout son rôle à tenir. C'est un échelon d'avenir ancré dans l'histoire de la République ; voilà plus de 230 ans qu'il structure notre pays ! La Creuse a accouché de la Marche, ce qui rend d'autant plus amusant la démarche de certains « marcheurs » de vouloir composer un nouveau Département sans tenir compte du Vieux Monde. Pourtant, c'est à mon invitation qu'une ministre de la République, Mme la Ministre en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, Mme Jacqueline GOURAULT, a répondu favorablement. Si votre invitation, mesdames, messieurs, ne vous est pas encore parvenue, sachez que nous déposerons, samedi 3 octobre prochain, en sa présence, une plaque commémorative en l'honneur du premier Président du directoire de l'Assemblée départementale désigné en 1790 et premier Président du Conseil général élu en 1800, Jean-François de DURAT, sur son caveau à BUSSIERE-NOUVELLE. J'espère vous y retrouver en présence des anciens Présidents du Conseil général toujours parmi nous : MM. André CHANDERNAGOR, Michel MOREIGNE, Thierry CHANDERNAGOR, Bernard de FROMENT et Jean-Jacques LOZACH. Le Président de l'Assemblée des Départements de France ne pouvant être présent, il devrait être représenté par François SAUVADET, Président de la Côte d'Or et ancien ministre.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes réunis pour une antépénultième séance plénière avant les élections de renouvellement du Conseil départemental qui devraient – restons prudents – se dérouler dans six mois. On sent un peu de fébrilité dans les rapports qui nous sont présentés aujourd'hui, qui portent la marque du contrôle de légalité préfectorale puisque, en effet, deux importantes délibérations récentes ont été retoquées. Nous y reviendrons par la suite.

Force est de constater que le contenu, le fond de cette plénière est un peu pâle, laissant à nouveau une large place à l'habillage. Cas d'école avec le rapport intitulé « Démarche de contrat de transition écologique de la Creuse », qui fait l'objet d'un habile jeu de présentation, car de CTE, point du tout ! Vous n'avez pas obtenu, ou peut-être pas demandé au Ministère de l'Ecologie, la validation ou le label d'Etat « Contrat Transition écologique ». Comme il y a un loup, vous préférez parler d'une « démarche ». Le terme est joli, il signifie qu'un cheminement est engagé. Pourquoi pas ? Va pour un cheminement transitionnel ! Nous serons à la mode, et les intentions sont bonnes.

Mais il ne faut pas trop regarder le fond. Ainsi, nous ressortez-vous le dossier en échec depuis 2016 sur les circuits courts, réaligné sans contenu dans le Projet alimentaire territorial. Vous ressortez également le dossier « Pleine santé, Pleine nature ». Quand on gratte, il s'agit en réalité, et vous l'écrivez vous-même dans une première version du rapport, « *d'évaluer le bénéfice de la liaison douce entre la maison de la réserve et le bourg de LUSSAT ainsi que l'intérêt du parcours autour de l'étang, dans une optique d'adaptation dans d'autres parties du Département* ». Quel projet formidable !

Mais les affichages sont bien intentionnés et nous approuvons le fait que vous introduisiez, dans le CTE, le projet porté avec intelligence par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement – CPIE – de la Creuse, le soutien à une mission de promotion et de protection des haies. C'est une initiative intéressante, rassembleuse sans doute. Tout de même, votre cause écologique fait, sauf exception, catalogue de mesures datant parfois d'avant 2015. C'est finalement bien de se *rebooster* sur la fin d'un mandat !

Même son de communication en découvrant l'intérêt de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale à l'échelle départementale. Un petit festival est prévu en décembre et janvier, avec l'agence Bastille, recrutée pour définir « *un positionnement marketing de prospection/promotion* ». Nous ne sommes pas dans la stratégie mais dans la tactique enrobée de marketing territorial, si à la mode.

Par ailleurs, l'Agence départementale d'ingénierie relookée en Agence d'attractivité voit lentement le jour après cinq ans d'hésitation. Mais que de contradictions ! On constate sa dévitalisation par un recours à des bureaux privés qui se sont souvent substitués aux services compétents du Département, que ce soit pour envisager la restructuration de bâtiments, comme au Centre Jean LURÇAT, aménager un site ou monter des dossiers. Le Parc départemental a été vidé de sa substance, par l'appel à des entreprises privées pour la signalisation, l'élagage, l'entretien des fossés. Ce comportement systématique aboutit à un non-recours sans cesse plus accru aux compétences internes du Conseil départemental. Depuis quatre ans, l'appel à des prestataires pour rédiger des rapports techniques ou administratifs a profité de manière écrasante à des cabinets d'études privés, souvent non creusois, pour un montant de plusieurs centaines de milliers d'euros. Très récemment, c'est un cabinet parisien qui a été retenu, pour 125 000 €, afin de faire du marketing territorial, comme si la Creuse ne disposait pas elle-même de l'expertise et de tant d'études réalisées par de multiples organismes ou collectivités, comme si nous-mêmes, Creusois, ne savions pas rendre plus attractif notre Département !

Au terme de six ans de mandat, il est vrai qu'il est bien temps de se montrer préoccupé de l'attractivité, surtout quand on sait que la Creuse perd à nouveau des habitants. En effet, la Creuse se dépeuple. Elle est sur une pente lozérienne. Dans moins de vingt ans, sans une prise de conscience, nous passerons sous le seuil des 100 000 habitants. La part des moins de 20 ans se réduit ; depuis six ans, cela se traduit par une baisse, chaque année, de l'ordre de 100 élèves. Vous pouvez vérifier, les données sont celles de l'Inspection académique publiées dans des rapports d'activité de l'Etat. Dans nos écoles, par un détricotage du maillage du service public, la Creuse progressivement se fragilise. La proportion des plus de 70 ans constitue un record. Ce déséquilibre est un handicap qui diffuse des fragilités dans tous les secteurs. De nos agriculteurs aux médecins, la part de ceux qui se trouvent au seuil de la retraite sans successeur ne faiblit pas. Il est donc temps de déclarer l'Accueil comme urgence prioritaire !

Enfin, malgré ces faiblesses, j'espère que notre Conseil départemental pourra être force de propositions dans le cadre du dialogue sur les 3D : « Décentralisation, Déconcentration, Différenciation ». A nous, collectivement, de défendre une plus grande équité entre les territoires et de faire entendre la voix des territoires ruraux, territoires tendances si l'on en croit l'engouement estival des touristes et les ventes dans le secteur immobilier. Attention cependant à ce que cela ne soit pas qu'un feu de paille ! La Creuse ne peut se borner à n'être qu'une réserve « *no* Covid » dans laquelle on peut mieux s'aérer que dans un département confiné. C'est bien l'accueil permanent qui est bien notre grand défi, et je laisse désormais la parole aux différents Groupes de la majorité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Heureusement, monsieur LEGER, que vous avez précisé que nous tenions l'antépénultième séance plénière avant les élections de renouvellement du Conseil départemental. Si vous ne l'aviez fait, rassurez-vous, cela aurait transpiré dans votre propos liminaire car vous voilà à nouveau en campagne ! Hormis dénoncer ce qui est fait et ce qui a été fait, nous attendons toujours à ce jour, de bénéficier de votre force de proposition. Mais vous vous tenez à votre rôle, vous êtes dans la dénonciation. Hormis cela, vous n'avez pas grand-chose à dire, comme d'habitude.

Nous n'aurions rien fait les premières années, dites-vous. Permettez-moi de revenir sur quelques faits, car vous passez notre action sous silence. Au risque de vous déplaire, je rappellerai que la situation financière que nous avons trouvée en 2015 n'était pas la meilleure pour investir car, pour réaliser des projets, encore faut-il avoir de l'argent.

Aujourd'hui, la situation est redressée. Vous l'avez même évoqué lors de la précédente plénière : ce sont 23 M€ qui sont désormais dans les caisses. Mais, pour parvenir redresser la situation, un véritable travail a été accompli dans de nombreux domaines.

Aujourd'hui, des mesures ont été prises dans les collèges, d'utilisation des UTT ; si nous avons fait appel à quelques entreprises privées au détriment des services du Département, c'était pour faire avancer les choses et non dans le but de déconstruire l'appareil départemental. Vous évoquez un cabinet parisien, pour 125 000 €. Vous savez très bien comment fonctionne une collectivité, monsieur LEGER, vous savez comment cela se passe. Le chiffre peut faire peur, mais vous savez également qu'en section de fonctionnement, sont inscrits des financements éligibles à certains projets qui supposent au préalable de réaliser des diagnostics. C'est la loi. Pour être passé dans diverses collectivités, vous savez parfaitement qu'il faut alors faire appel à des cabinets, tout comme il faut étudier la part des aides départementales dans l'enveloppe globale.

La difficulté d'attractivité de la Creuse est un constat, même si nous avons connu un très bel été. Nous espérons que cet afflux estival se poursuivra, et j'en veux pour preuve le renouveau constaté dans l'immobilier départemental, mais il nous faut aujourd'hui nous emparer de cette question. Ce n'est pas chose aisée, car toutes les politiques d'accueil – touristique, culturelle et d'emploi – doivent être mises en œuvre. Malgré les carences, je suis optimiste pour la suite. Il faut faire face à tout cela. Je ne reviens pas sur toutes les actions qui viennent d'être listées par Mme la Présidente, dont les investissements considérables réalisés

près de chez vous, monsieur LEGER, pour engager la seconde tranche des travaux à la Cité de la Tapisserie. Aujourd'hui, nous devons faire face à tout cela, et continuer d'avancer.

Je reviendrai simplement sur les 230 ans du Département. A mon sens, le périmètre départemental est, dans bien des domaines, le bon périmètre. Cela n'a pas toujours été le cas. Sans refaire l'historique, je rappellerai que les Départements ont été, un temps, menacés, puis ils ne l'ont plus été. Mais si on les a souvent critiqués, on peut se demander aujourd'hui ce qu'aurait été la crise du Covid-19 si le Département n'avait pas été là ? Je parle du Département en général, et pas seulement celui de la Creuse. Comment aurions-nous affronté cette crise ?

Au travers des actions qui ont été menées ou de celles qui vous sont présentées, nous voyons bien que nous sommes au plus près des acteurs économiques, des acteurs sociaux et des entreprises. Avec nos moyens, nous avons fait face à tout. A la différence de certains Départements, celui de la Creuse a pu faire face parce qu'il avait de l'argent. Il l'a fait plus que correctement. La grande difficulté aujourd'hui est de savoir où nous en serons dans deux, trois, voire six mois. Cela a été évoqué avec les prévisions pour l'année prochaine mais à ce jour, nous avons fait face : face au problème des masques, du gel hydroalcoolique, de l'amorce de l'aide aux entreprises... Nous avons fait face à tout !

Monsieur LEGER, vous dénoncez le saupoudrage réalisé par l'action du Département. C'est de bonne guerre. Mais, Dieu merci, nous ne sommes pas dans la situation lozérienne ! Des actions qui me paraissent essentielles pour redresser la barre, pour les écoles, pour les collèges, pour la fibre optique, sont proposées depuis trois ou quatre mois. Monsieur LEGER, il me semble que lorsque vous siégiez en commission, vous étiez plutôt d'accord. Je comprends que la séance plénière d'aujourd'hui vous offre une tribune et que vous soyez dans votre rôle, mais reconnaissez que, depuis six mois, confronté à cette fichue crise, le Département a plutôt bien géré la situation et en sort renforcé.

Libre à vous de vous inscrire dans cette année 2021 – dont on ne sait pas ce qu'elle sera – et de faire en sorte que nous puissions avancer tous ensemble !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Catherine DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité du territoire, rapporteur. – Monsieur LEGER, je suis étonnée de vos réflexions sur l'attractivité car il me semble que vous, qui êtes friand de médias – on vous entend et on vous voit régulièrement –, vous ne pouvez ignorer les articles parus dans la presse écrite soulignant la fréquentation importante que nous avons connue cet été, mais également ceux titrant : « *Tourisme bien, mais peut mieux faire* ». Un autre article très intéressant était lié aux commentaires laissés par les personnes qui viennent en Creuse, dont le titre dans *La Montagne* était : « *Les neuf choses qui nous ont énervés en Creuse cet été* ». Comment pouvez-vous critiquer les actions qui ont été engagées pour améliorer l'accueil et l'attractivité alors que la Creuse produit l'effort nécessaire pour attirer des touristes et de la population, bien qu'il faille encore travailler avec les Creusois pour qu'ils soient tous les ambassadeurs du Département ?

De plus, vous critiquez le fait d'avoir eu recours à une agence parisienne. Sachez qu'aucune agence creusoise n'a candidaté. Nous avons donc été contraints de choisir parmi celles qui s'étaient présentées. A propos de l'accueil, vous parlez d'enrobage et non pas de

stratégie ; nous travaillons depuis des mois sur ce dossier en accord avec les services de la Préfecture, car il ne faut pas oublier que l'attractivité s'inscrit dans le Plan particulier pour la Creuse, le PPC, à la demande et avec le soutien des services de l'Etat. Il me semble donc exagéré que vous restiez figé sur vos positions et que vous n'avanciez pas plus. Votre discours me paraît bien passéiste.

La Creuse bouge, les Creusois bougent, nous devons absolument poursuivre et ce travail ne se fera qu'en concertation. S'agissant de l'accueil, nous envisageons de mettre en place une conciergerie numérique. Si ce travail était inefficace, nous n'aurions pas reçu les nombreux appels que nous avons enregistrés. La semaine dernière, nous étions à l'hôpital de GUERET qui est, à juste titre, intéressé par notre travail sur l'attractivité et souhaite travailler en coordination avec nous sur le problème des médecins et du secteur médical. Ils sont demandeurs et nous les reverrons très prochainement.

Monsieur LEGER, vous ne pouvez pas affirmer ainsi que nous ne travaillons pas, que nous ne développons de stratégie et que ce dossier est vide. Nous travaillons tous les jours, ardemment, avec tout le monde. Peut-être, en effet, ne faisons-nous pas suffisamment de communication. Personnellement, je préfère travailler plutôt que de passer mon temps à communiquer dans les médias. Nous le ferons en temps voulu !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – J'ai bien écouté ce que disait M. FOULON à propos de la crise du Covid. Il est vrai que, face à cette crise, le Département est dans son rôle de solidarité, son rôle social. Mais il ne faut pas non plus oublier l'action des communes, des maires, des adjoints, des conseillers et des employés municipaux qui, au plus près des populations, ont joué un rôle décisif, en collaboration d'ailleurs avec le Conseil départemental. Cela a bien fonctionné pour les masques notamment, même si cette question a suscité de vives critiques des populations.

Je tenais à rappeler le rôle essentiel joué par les communes dans ce pays, communes que l'on a tendance à déshabiller de plus en plus mais qui sont pourtant bien au rendez-vous : dès que la population a un besoin, elle ne s'adresse pas à un autre interlocuteur, elle se rend à la mairie. Je voulais seulement souligner ce point.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne l'ai peut-être pas évoqué aujourd'hui, mais je l'avais dit en juin, sans oublier la courroie de transmission que sont, pour nous, les Communautés de communes. Nous avons décliné ces contrats passés l'année dernière pour faire de l'aménagement et venir en soutien d'ingénierie des projets dans les intercommunalités. Nous les avons validés en début d'année auprès des communes et, d'après les premières remontées de terrain, nos trois chargés de mission Territoire sont déjà débordés. Tout cela se fait en lien étroit et fort avec les élus du territoire.

Catherine DEFEMME le disait – et je regrette que M. LEGER se soit absenté – mais sur la politique d'accueil, sur les contrats de transition écologique et l'ensemble de ces sujets, accordez-nous que nous n'avons jamais été dans une posture « Conseil départemental ». Je le répète depuis plusieurs années, selon moi, c'est toute une chaîne qui permet le développement de l'aménagement du territoire, allant des acteurs les plus éloignés – l'Etat, la

Région – aux plus proches du territoire – le Conseil départemental, les intercommunalités et les communes. Penser autrement serait illusoire. Je le dis depuis longtemps et je l'ai réaffirmé lorsque nous avons été auditionnés au sujet de la crise des Gilets jaunes à l'Elysée : selon moi, le modèle de l'hyper-ruralité est celui d'un Conseil départemental qui travaille avec les collectivités infra pour définir des stratégies.

Nous l'avons fait pour le numérique et l'habitat. Nous le faisons actuellement pour l'eau. Aujourd'hui, ce n'est pas être provocateur que de vouloir proposer de poursuivre la démarche de contrat de transition écologique parce que je sais que la DDT – donc l'Etat – le propose aux neuf intercommunalités du Département. Nous connaissons ces intercommunalités. Il serait illusoire d'imaginer que chacune d'elles puisse porter, dans les prochains mois, un contrat de transition écologique. Avec quels moyens, quels outils le feraient-elles ? Nous l'avons pleinement mesuré avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, ou GEMAPI : les communautés de communes travaillent ensemble sur un bassin.

Si vous me le permettez, j'ajouterai quelques mots en réponse à l'intervention de M. LEGER.

Je vous comprends, car nous négocions nous-mêmes depuis quelques semaines. En entendant vos remarques, j'ai noté que vous disiez que le contrôle de légalité nous avait déboutés. Mais vous l'avez su, même si je n'ai pas tenu à citer l'EPCI qui a alerté les services de l'Etat, mais vous savez bien de quel EPCI il s'agit. Dans sa délibération, adoptée très rapidement en juin, cet EPCI écrit que l'avenant au contrat Boost'Ter servira à la relance économique des entreprises en difficulté dans son territoire. Si cet EPCI et son Président voulaient alerter l'Etat pour faire capoter l'affaire, ils ne s'y seraient pas pris autrement : les discussions que nous avions eues ici n'étaient sans doute pas suffisamment claires, ou mal comprises. Mais, je vous rassure, monsieur LEGER, nous avons adopté une autre délibération qui fait que ces fonds pourront être orientés vers les EPCI. Il n'y a donc pas de souci à avoir.

Vous dites ensuite qu'il aurait fallu parler plus tôt de la démarche CTE. Mais, là encore, je pense avoir partagé avec vous un certain nombre de rendez-vous et de démarches que j'entreprends régulièrement depuis que je suis Présidente. Je suis certaine de vous avoir dit que j'avais rencontré le Ministre de la transition écologique, François de RUGY à l'époque, pour lui présenter la proposition de construire un CTE à l'échelle départementale, comme l'avait fait la Corrèze, parce que nous travaillons aussi avec nos voisins. Le Ministre m'avait répondu qu'il étudierait la question mais que, durant un temps, il n'y aurait plus d'appels à projet car ils interrompaient la démarche afin de dresser le bilan du dispositif TEPCV, Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Il nous avait avoué ne pas disposer des moyens financiers nécessaires et vouloir mettre un frein aux CTE.

Nous avons toutefois poursuivi le travail parce que ces questions d'eau et d'énergie nous paraissaient avoir du sens. Parce que, tout de même, un certain nombre de compétences nous sont dévolues, comme les espaces naturels sensibles, les zones humides, etc. Parce que je rencontre régulièrement le Président du Syndicat départemental des énergies de la Creuse qui est, lui aussi, engagé dans une démarche, ayant créé une SEM avec le Département voisin de la Haute-Vienne. Parce que, parce que... pour mille et une raisons, sans oublier le changement climatique qui nous impacte et impacte le monde agricole de plein fouet.

Nous avions donc bien des raisons de travailler ensemble. Mais aujourd'hui, je vous demanderai si nous devons poursuivre la démarche de ce contrat de transition écologique, si nous devons la prolonger parce qu'il me semble que le Conseil départemental ne peut porter, à lui seul, un tel projet ; nous pouvons venir en soutien des territoires, notamment des EPCI. Les EPCI auront également à se poser la question de savoir s'ils préfèrent travailler avec le Conseil départemental ou... l'accuser de ne pas travailler – vous entendez bien !

Je prends note des prises de position que vous avez exposées, et les respecte.

Quant à la démarche de la politique d'accueil, l'an dernier, nous avons porté un appel à projets avec les EPCI dans le cadre du Massif central. Creuse Sud en faisait partie. Cet EPCI ne m'a jamais été indiqué que vous ne souhaitiez pas que le Conseil départemental vous accompagne ni que vous ne vouliez pas du soutien que nous apportons en ingénierie et en moyens financiers. Vous semblez le dire aujourd'hui. Je ne comprends pas cette attitude !

S'agissant du marketing territorial, vous qui avez été proche du Député Jean-Baptiste MOREAU qui porte le PPC, pouvez-vous me dire combien de mesures et d'engagements financiers sont aujourd'hui sur la table, sinon un plan de la Préfecture ? J'imagine le Député Jean-Baptiste MOREAU venir solliciter le Conseil départemental de la Creuse pour reprendre un certain nombre de ces actions. Le marketing territorial, chers collègues, a fait l'objet d'un appel à projets dans le cadre du PPC. La Préfecture est venue vers nous et a rédigé avec nous le cahier des charges de cet appel à projets. Elle a choisi avec nous l'agence qui – d'après ce consortium – semblait le plus à même de travailler sur cette grande stratégie. Que faut-il faire ? Voulez-vous que le Conseil départemental, dans une attitude politicienne, refuse les mesures que nous propose le Gouvernement, dise non à la Préfecture, non au Député Jean-Baptiste MOREAU ? Je constate que de nombreux autres élus ne s'en sont pas privés.

Enfin, je me souviens que, lors de l'une de mes premières prises de parole devant cette Assemblée, probablement en 2005, celui qui était assis à ma place ce jour-là m'avait dit : « *Attention, madame SIMONET, dans votre discours, vous êtes en train de vous « auclairiser ».* » Alors, avec beaucoup d'humour, monsieur LEGER, aujourd'hui, j'ai envie de vous dire que dans vos prises de position et vos critiques à tout-va, qui vont au-delà de ce que vous pensez, j'en suis certaine, j'ai l'impression que vous êtes vous-même en train de vous « auclairiser ». Ce n'est qu'une boutade, vous le comprendrez.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en réponse aux points que vous avez évoqués, mais nous aurons l'occasion d'en discuter plus largement lors de l'examen des rapports. Au-delà du débat généraliste, en nous attachant aux rapports, nous verrons les propositions différentes que, mesdames et messieurs, vous pourrez apporter.

M. LEGER. – Je vois que de nombreuses fées se sont penchées sur mon berceau et que, selon vous, j'ai, en politique, des parrains fort divers. Chacun en pensera ce qu'il veut. Je me serais rapproché d'untel ou d'untel, je ne le savais pas ! En revanche, j'ai vu à AUBUSSON qu'une telle se rapprochait d'untel pour obtenir le résultat que l'on connaît. De cela, je suis certain, et je connais des rapprochements contre-nature.

Vous êtes dans l'autopromotion, l'autosatisfaction et le détournement des propos de ceux qui ont parlé en premier. C'est normal à six mois des élections ! Je me bornerai à

constater qu'il est grand temps de se préoccuper de l'accueil parce qu'à nouveau, la Creuse décroche. Certes, vous n'êtes pas la cause de tous les maux. Des actions sont conduites depuis longtemps dans les zones rurales et autres, mais il est temps d'aller au-delà de la seule communication. Nous en sommes tous persuadés.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et, au-delà des postures politiques, je partage votre préoccupation. Permettez-moi tout de même de vous mettre en garde contre les interprétations. Vous évoquiez AUBUSSON. Si certaines se sont retrouvées autour d'un café, il me semble que d'autres, munis de lunettes de soleil, se sont retrouvés autour d'un verre avec cette élue pour laquelle, je le comprends, vous n'avez que peu d'amitié. Aussi n'accusons personne et ne mélangeons pas les temps de convivialité – je veux le dire ainsi – qui sont ceux obligés à l'échelle de ce Département. Cela pourrait être à AUBUSSON comme à GUERET, SAINT-VAURY ou à BUSSIERE-NOUVELLE. Il importe, en tout cas, que les élus ne soient pas en guerre permanente, et cela ne pourra qu'être bénéfique s'ils parviennent à se retrouver de temps en temps !

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2020

Mme LA PRESIDENTE. – Avant d'en venir à l'examen des rapports, je voudrais vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 dont vous avez été destinataires.

Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je le soumets donc à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nous abordons l'examen des rapports de la première commission – Affaires générales, Modernisation de l'Action publique.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE – MAPA

RAPPORT N° CD2020-09/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Par la délibération n°04/6 du 02 avril 2015, la Présidente est chargée, par délégation et pour la durée du mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés. Cette délégation est assortie de l'obligation de vous rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Ce compte rendu prend la forme des tableaux annexés au rapport, mentionnant, pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire. Il concerne les marchés conclus depuis la séance plénière de l'Assemblée départementale du 7 février 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est à noter que nous avons déjà atteint l'enveloppe supplémentaire de 400 000 € que nous nous étions fixée dans le cadre du Plan de soutien aux entreprises, des travaux dans les collèges – d'autres MAPA sont en cours ou programmés – et du Plan numérique.

Tous les collèges sont désormais équipés en bornes wifi. Les équipements finissent d'être installés et, à la fin du mois de décembre, le programme « Numérique au collège » sera réalisé. Parmi ces MAPA, figure également l'opération de la RD941, réalisée cet été au lieu-dit « Faye » pour près de 6 000 €.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En page 13, il est question de l'expérimentation de la plateforme d'archivage électronique, avec le recours à DOCAPOSTE. S'agit-il du projet que nous devions mener en interne et pour lequel nous avons obtenu ou devions obtenir une subvention ? Je peux me tromper.

Mme LA PRESIDENTE. – Je demanderai au Directeur général des services de nous éclairer sur ce sujet. Mais ne vous méprenez pas, monsieur LEGER, ne croyez pas que lorsque nous faisons appel à des compétences extérieures, ce soit pour punir les agents de la collectivité qui auraient les mêmes compétences. Nous ne sommes pas perturbés intellectuellement à ce point !

Quand nous travaillons des sujets de modernisation de l'action publique, ce sont souvent nos agents et nos directeurs qui nous expliquent qu'ils ne disposent pas des moyens ni des compétences nécessaires, surtout dans un domaine aussi pointu et technique que le déploiement du numérique et de plateformes. Nous n'allons tout de même pas ne rien faire parce que nous manquons de ces compétences et, pour le faire, nous avons sollicité d'autres partenaires financiers, dont l'Etat, pour nous accompagner dans cette démarche. Nous faisons en sorte de ne pas rester les deux pieds dans le même sabot, monsieur LEGER.

M. BOMBARDIER, Directeur général des Services. – La question portait sur les MAPA, en particulier celui conclu avec DOCAPOSTE.

Filiale du Groupe La Poste, DOCAPOSTE propose des solutions en informatique. Le Conseil départemental, qui travaille sur la dématérialisation, est confronté à la problématique de l'archivage électronique définitif qui fait désormais partie de ses obligations réglementaires. C'est un système très lourd à mettre en place. Dans le cadre des réflexions conduites par la DISC, nous avons donc souscrit avec le Groupe La Poste afin de mener une expérimentation pour trouver une solution d'archivage intermédiaire permettant de faire face aux obligations qui sont les nôtres en matière de dématérialisation. Les services de la DISC ne sont pas suffisamment qualifiés aujourd'hui pour répondre à cette commande.

Mme LA PRESIDENTE. – M. LEGER s'intéressait également à savoir si nous avions une participation financière pour cette démarche.

M. BOMBARDIER, Directeur général des Services. – Dans le cadre de l'expérimentation, nous rétribuons DOCAPOSTE pour travailler à la recherche d'une solution.

Mme LA PRESIDENTE. – M. LEGER souhaitait savoir si nous bénéficiions d'un accompagnement financier pour cette démarche.

M. BOMBARDIER, Directeur général des Services. – Nous ne bénéficions pas d'accompagnement financier.

Mme LA PRESIDENTE. – Avec la dématérialisation des actes, nous sommes soumis à des obligations réglementaires très fortes de protection de la gestion des données. C'est un chantier gigantesque. Cela concerne toutes les données. Imaginez le nombre de données papier, en particulier dans le cadre du secteur social, que représentent les dossiers de protection de l'enfance ou les dossiers extrêmement sensibles également que sont ceux de l'APA.

Qu'entend-on par données sensibles ? Il s'agit des adresses, des numéros de compte en banque, etc. Nous sommes soumis à des obligations extrêmement fortes et il est bien normal que nous nous engagions dans cette démarche pour assurer la sécurité des usagers.

M. LEGER. – Je ne vais pas alourdir le débat de la matinée en prolongeant la discussion sur ce sujet. Peut-être pourrions-nous avoir une réponse lors de la prochaine séance. J'ai toutefois dû mal m'exprimer, car tel n'était pas le sens de ma question.

A la fin de l'année 2017, nous avons reçu une subvention de 65 000 € pour réaliser un archivage électronique au sein des Archives. Nous n'avons pas pu le réaliser en interne. *Quid* de cette subvention ? Pourra-t-elle servir à payer le recours à ce cabinet privé ou faudra-t-il la rembourser ?

Vous me répondrez lors de la prochaine séance – ou pas – mais depuis plus d'un an je cherche à savoir si les entreprises privées coûtent plus cher que les services du Parc pour l'élagage. Chaque fois, on me dit que j'aurais la réponse à la prochaine séance. Depuis trois ans également, je demande que l'on me présente les membres du Cabinet et, depuis trois ans, on me répond qu'il va falloir le faire, mais ce n'est jamais fait. Donc, vous me répondrez peut-être ou vous me l'écrirez : *quid* de ces 65 000 € ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous avez besoin d'être dans du relationnel avec mon Cabinet et les personnes qui y travaillent, il ne faut pas hésiter à me le demander, monsieur LEGER ! Je n'ai jamais reçu d'appel, de mail ou de courrier de votre part pour me demander de rencontrer les membres du Cabinet de Mme la Présidente du Conseil départemental. Je n'y suis absolument pas opposée et vous remercie de l'attention que vous manifestez.

M. LEGER. – Le problème est que cela change souvent. Les anciens ont disparu. J'en vois un à la mairie de GUERET. Nous avions un Directeur de Cabinet il y a cinq ans, mais qui n'est resté que trois mois. Un DIR COM n'est resté qu'un mois. Comme cela change souvent, nous voyons passer des personnes que nous ne connaissons pas nécessairement. Cela aurait donc été une bonne chose que vous nous présentiez, comme vous aviez dit que vous le feriez, vos collaborateurs, surtout quand ils sont nouveaux.

Ce n'est pas Jean-Luc LEGER qui souhaite rencontrer telle ou telle personne ; il s'agit plutôt de présenter les membres du Cabinet à l'ensemble des élus du Conseil départemental. La demande vous a été présentée à plusieurs reprises.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Cela a été fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Sachez que, dans toutes les collectivités, comme dans les entreprises, les personnes qui travaillent ont le droit de décider de partir et de quitter un poste pour un autre. Je ne comprends pas ce que vous sous-entendez.

Sur la question précise de la subvention reçue en 2017 pour l'archivage électronique, elle concernait bien les Archives départementales. Je laisse la parole à Mme MALLET pour vous répondre.

Mme MALLET, Directrice des Archives départementales. – La subvention a déjà été dépensée en partie. Nous avons déjà débattu de cette question de l'archivage électronique en 2015-2016, et cette subvention avait été versée au titre de ce dossier.

Quant au reste de la subvention, j'ai posé la question à plusieurs reprises. Il est, pour l'instant, conservé à la DRAC et aux Archives de France en attendant, bien évidemment, que nous développions cette question de l'archivage électronique qui est, comme le disait Mme la Présidente, une obligation légale.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. LEGER. – C'est très clair. Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne s'agit pas de comparer les Archives départementales et le système d'archivage des données de la collectivité qui relèvent plus d'un volet administratif.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de prendre acte du compte rendu ci-joint des marchés conclus selon une procédure adaptée – MAPA – depuis l'Assemblée départementale du 7 février 2020. *(Adopté à l'unanimité)*.

MARCHES FORMALISES CONCLUS
PENDANT LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE

RAPPORT N° CD2020-09/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 1er - III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, a délégué à la Présidente la prise de toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres. Sont exclusivement concernés les marchés passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Cette délégation était assortie de l'obligation de rendre compte à l'Assemblée départementale de l'exercice de cette compétence. Le compte rendu prend la forme du tableau annexé au rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

Je vous propose de prendre acte du compte rendu ci-joint des marchés conclus selon une procédure formalisée en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les sujets de ressources humaines.

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL
BAREME 2020

RAPPORT N° CD2020-09/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il s'agit d'une adaptation des prestations d'action sociale en faveur du personnel aux tarifs réglementaires. Sur proposition du Comité d'Action sociale, le Département propose différentes prestations à caractère facultatif, dont l'attribution et les modalités de versement sont déterminées par l'autorité délibérante.

Le Règlement départemental prévoit que les différents montants relatifs aux prestations, aux plafonds ou au quotient familial sont susceptibles d'être revus lors de la parution annuelle de la circulaire interministérielle relative à ces prestations. C'est le cas. Ainsi,

sur la prestation des séjours d'enfants, nous sommes passés pour les centres de vacances et d'hébergement de 7,50 € à 7,58 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques ?...

Je vous propose donc la revalorisation, au 1er janvier 2020, des prestations d'action sociale du Département de la Creuse par application du taux retenu pour les prestations interministérielles d'action sociale, dont le détail figure en annexe. *(Adopté à l'unanimité.)*

ASTREINTES MDPH

RAPPORT N° CD2020-09/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le dispositif d'écoute et de soutien engagé durant la crise sanitaire Covid-19 entre dans le cadre réglementaire des astreintes et relève de différents textes qui vous sont indiqués dans le rapport.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est tenu de rester joignable et de demeurer à son domicile ou à proximité. Naturellement, cette astreinte est à différencier de l'intervention, qui peut avoir lieu au cours de l'astreinte.

Vous sont données dans le rapport la définition juridique et la définition pratique de l'astreinte. En suivant, sont exposées les modalités de paiement ou de récupération qui ont été discutées avec les représentants du personnel, et adoptées à l'unanimité. Toutes les modalités pratiques dans le cadre d'une astreinte sont déclinées, reprenant les différents tarifs, selon qu'il s'agit d'heures de semaine, de week-end, de jour, de nuit, etc.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous sommes inscrits dans la démarche qui, à l'échelle nationale, s'intitulait « 360 ° ». Il s'agissait également de tirer les enseignements de tout ce qui s'est passé pendant la crise du Covid. Le sens de cette démarche vise à formaliser les choses.

Les représentants des salariés en CT et CHSCT se sont posé la question de la pertinence de cette mesure. Nous évaluerons à six mois le nombre d'appels en dehors des temps habituels d'ouverture de la MDPH.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc aujourd'hui de formaliser ce règlement d'astreinte pour les agents qui travaillent à la MDPH, et de procéder ensuite à une évaluation. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU CONTRAT DE PROJET
« CHARGE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE »

RAPPORT N° CD2020-09/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Par délibération du 26 juin 2020, le Conseil départemental a créé un contrat de projet intitulé « Chargé de projet d'accompagnement de la transformation numérique du territoire ».

Cette délibération précisait que le recrutement serait ouvert aux candidats justifiant d'un diplôme au moins équivalent à Bac +3. Considérant que des candidats présentant des profils intéressants postulent avec un niveau Bac +2, il est proposé de modifier cette délibération et d'élargir le contrat de projet aux candidats justifiant d'un diplôme au moins équivalent à Bac +2.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'une adaptation de la fiche de poste pour nous permettre de bénéficier d'un choix plus large. Le recrutement d'un chargé de mission est une démarche forte parce que la DISC nous explique les difficultés qu'elle rencontre pour suivre cette question du déploiement et de la transformation des usages liés au numérique. Vous le voyez, nous ne redoutons pas de recruter de nouveaux agents. Nous adaptons nos décisions en fonction des besoins qui remontent des services.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver cette modification. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2020-09/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La présente proposition porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein des différents services de la Collectivité.

Au sein des Archives départementales, il s'agit d'une transformation liée à la numérisation.

Pour la Direction des ressources humaines, il s'agit d'adaptations concernant les sites de BOURGANEUF et d'EVAUX-LES-BAINS ainsi que le site de LA SOUTERRAINE du fait de l'extension des locaux.

En ce qui concerne les collèges creusois, comme suite à la bourse interne de l'emploi spécifique aux collèges de juin 2020, il convient de procéder à un ajustement des emplois permanents afin de faciliter la mobilité interne et tenir compte des besoins des collèges.

Cet ajustement porte donc sur deux niveaux. Premièrement, il faut modifier le cadre d'emploi d'un poste afin de permettre à un agent du Parc départemental qui s'est positionné, d'intégrer un emploi technique au sein des collèges. Ce dernier ayant un grade d'agent de maîtrise, il est nécessaire de modifier l'emploi pour pouvoir accéder à la requête de l'agent. De plus, la démarche de cet agent s'inscrit dans le cadre d'une reconversion professionnelle liée à des raisons de santé. Deuxièmement, trois ouvriers de maintenance des bâtiments ont choisi, dans le cadre de la nouvelle organisation des collèges, de s'orienter vers d'autres postes dont le détail figure dans le rapport. Est donc proposée la transformation de quatre emplois permanents au sein des collèges, conformément au tableau relatif aux collèges.

Au Pôle Aménagement du territoire, à la Direction des bâtiments, est créé un nouvel un emploi : un agent de gardiennage et de surveillance voit son poste transformé en un poste d'ouvrier de maintenance des bâtiments.

Après la bourse interne de l'emploi spécifique aux centres d'exploitation, diffusée en mai 2020, il était nécessaire d'ouvrir aux agents de maîtrise afin de pouvoir souscrire à leur demande de mobilité.

Enfin, à la MDPH, le libellé d'emploi s'élargit : le coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire, qui sera aussi formateur, devient responsable et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire, conformément à la nouvelle organisation présentée en annexe du rapport.

Des régularisations sont également nécessaires sur les organigrammes :
- du PRM : modification de l'emploi de contrôleur de gestion, passant de catégorie A à catégorie A ou B ;
- de la DGS : création d'un poste de Webmaster (Cellule Communication) ;
- du PCS : transformation du poste d'adjoint au chef de service ASE et requalification du poste d'agent, de catégorie B auparavant, et dorénavant en catégorie B ou C.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous des précisions supplémentaires sur ces modifications ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – suppressions /créations – au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Ces propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la Collectivité ; la modification du tableau des effectifs de la Collectivité ; et la modification de l'organigramme de la Collectivité qui en découle. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons à ce fameux rapport sur lequel nous avons commis une erreur. En effet, il ne revient pas au Conseil départemental, mais aux EPCI de prendre la décision d'exonérer la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR

RAPPORT N° CD2020-09/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Lors de la séance du Conseil départemental du 26 juin dernier, a été décidée la suspension pour 2020 du reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour – délibération n° 2020-06/1/10.

Cette taxe additionnelle à la taxe de séjour, que vous avez évoquée, monsieur LEGER, le Département collecte 10 % sur la taxe de séjour qui est collectée par les EPCI. Dans une bonne intention, que l'on ne peut nous reprocher, lors de la séance plénière du 26 juin dernier, nous avions soumis à l'Assemblée départementale la proposition, qui avait été adoptée à l'unanimité, de suspendre la perception de cette taxe pour l'année 2020, en raison du contexte sanitaire. Toutefois, le contexte réglementaire nous a été rappelé par les services de la préfecture : nous ne sommes pas habilités à le faire. Il aurait fallu que les EPCI, par un courrier adressé avant la fin juillet, indiquent qu'elles souhaitaient faire suspendre cette taxe de séjour – auquel cas, le prélèvement supplémentaire de 10 % n'aurait pu être effectué.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose également d'écrire aux EPCI en leur précisant quelle était notre intention, certainement pas celle de m'immiscer dans les décisions des intercommunalités. Loin de moi cette idée !

Je vous propose de retirer la délibération susvisée, décidant la suspension pour 2020 du reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour. *(Adopté à l'unanimité.)*

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
ADAPTATIONS LIEES A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

RAPPORT N°CD2020-09/1 /22

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il convient de prévoir certaines adaptations puisque le Département met des locaux à disposition des services internes mais également de structures autres que celles internes au Conseil départemental. A l'occasion de la crise sanitaire, il appartient au propriétaire de fixer les conditions d'usage de ses locaux au regard des consignes nationales – consignes sanitaires, circulation et gestion des flux, gestes barrière, adaptation de la jauge en fonction des surfaces, et autres – et de l'évolution du contexte sanitaire local tel qu'il nous est communiqué de façon régulière.

Chaque occupant dispose de la faculté non pas de faire moins mais d'ajouter ses propres mesures de protection. Il est possible de faire plus, mais il faut faire au moins autant que le Conseil départemental pratique en interne. Afin de permettre d'adapter rapidement les contenus des conventions de mise à disposition, il serait souhaitable que la Présidente du Conseil départemental soit autorisée, à titre exceptionnel et temporaire, à signer les avenants destinés à compléter ces conventions.

Cette autorisation pourrait également s'appliquer à la signature de nouvelles conventions, qui porteraient exclusivement sur la mise en place de mesures de ce type.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de m'autoriser à signer, jusqu'au 31 décembre 2020, tout avenant ou convention qui porterait exclusivement sur la mise en œuvre de mesures nécessaires à la protection des usagers des bâtiments et espaces mis à disposition de tiers par le Département. *(Adopté à l'unanimité.)*

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, lors de notre prochaine séance plénière le 18 décembre 2020, je pourrais être amenée à vous proposer de prolonger cette autorisation au-delà de la date indiquée.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports de la deuxième commission – Action sociale.

TRANSFORMATION DU CDEF, CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE, EN SERVICE NON PERSONNALISE DU DEPARTEMENT

RAPPORT N° CD2020-09/2/8

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le statut actuel du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille – CDEF – est celui d'un établissement public administratif doté de la personnalité morale. Ce centre a été érigé en établissement public départemental par arrêté du Président du Conseil général en date du 17 novembre 1987. L'arrêté du Préfet de la Creuse n° 23-2016-08-266001 du 26 août 2016 a renouvelé l'habilitation du CDEF de la Creuse pour cinq années.

Le CDEF fonctionne de manière autonome. Il est administré par un conseil d'administration assisté d'un directeur nommé après avis du Président du conseil d'administration par le Préfet. Il est doté d'un Comité technique d'établissement – CTE – que la loi hospitalière du 31 juillet 1991 substitue au Comité technique paritaire. Dans ce cadre, le personnel employé relève du statut de la fonction publique hospitalière et l'établissement public relève de certaines dispositions s'appliquant aux établissements de santé. Le CTE est composé de représentants du personnel élus tous les quatre ans. Il est présidé par le Directeur de l'établissement.

Le transfert du personnel sera soumis pour avis au CTE, et les instances compétentes devront initier cette saisine. Les personnels seront nommés dans un emploi de même niveau, en tenant compte de leurs droits acquis. Je précise qu'ils conservent le statut de la fonction publique hospitalière.

Le CDEF ne dispose pas d'un CHSCT puisque son effectif est toujours resté inférieur à 50 agents au cours des trois années précédentes. Ce sont donc les délégués du personnel qui assument ces missions.

Les motifs de l'intention de transformation du CDEF en service non personnalisé du Département justifient sa dissolution. Tout d'abord, il reste peu d'établissements autonomes tels que le CDEF de la Creuse sur le plan national et les difficultés rencontrées par le CDEF préoccupent le Conseil départemental. Ensuite, il apparaît nécessaire de repenser les moyens au service de l'accueil des mineurs, car les publics d'aujourd'hui sont différents.

Le rattachement du CDEF au Conseil départemental permettra d'établir un diagnostic des nouveaux besoins pour aboutir à un nouveau projet d'établissement. Une seule identité de protection de l'Enfance facilitera les démarches auprès des différents interlocuteurs et facilitera les échanges avec la Justice, qui représente leur donneur d'ordre. En même temps, l'intégration du CDEF dans les services du Département aura pour effet de recentrer le CDEF sur sa mission en lien avec la politique Enfance du Schéma départemental.

La suppression d'un établissement public intervient à l'initiative de la collectivité ou de l'organisme concerné ou sur la demande motivée des deux tiers des membres de son Conseil d'administration. Elle résulte d'une délibération de la collectivité territoriale qui a créé l'établissement.

C'est dans ces conditions que sont envisagées la dissolution du CDEF et la création d'un service dédié, au sein du Pôle Cohésion Sociale du Département, à compter du 1er janvier 2021.

L'objectif en l'espèce est de délibérer de manière préparatoire en vue de voter la dissolution du CDEF et son intégration dans un service départemental lors de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2020, sachant que les organisations syndicales du Département et du CDEF ont déjà été informées de cette intention et seront sollicitées en tant que de besoin à chaque étape.

Ce travail est en préparation depuis l'automne 2019.

Peut-être, madame la Présidente, sur la première partie, puis-je préciser certains éléments ?

La transformation du CDEF et son intégration dans les services départementaux nécessitent une délibération de l'Assemblée départementale autorisant la dissolution de l'Etablissement public et un arrêté de la Présidente du Conseil départemental actant cette dissolution.

Il vous est donc proposé de préparer dès à présent les étapes à venir, visant à mettre en œuvre cette dissolution et à permettre le transfert des biens mobiliers et immobiliers du CDEF ainsi que le transfert du personnel sans qu'intervienne de rupture.

Le Conseil départemental doit, en effet, informer les membres du CDEF de son intention de le dissoudre afin que le Directeur soit autorisé par le conseil d'administration à signer les actes de transfert des biens immobiliers, à informer les cocontractants du CDEF de la substitution du Département dans ses engagements et obligations, à informer le personnel et à consulter les instances administratives paritaires.

S'agissant du foncier, deux immeubles sont détenus en propriété par le CDEF, dont un avait été transféré par le Département avec une clause de retour en cas de dissolution du CDEF.

Concernant le budget, il sera proposé la création d'un budget annexe lors de l'Assemblée départementale prévue le 18 décembre 2020.

L'acte de liquidation sera mis en place après le prononcé de la dissolution.

Dans le même temps, une nouvelle instance devra être créée. En vertu du décret n° 66-292 du 6 mai 1966, les établissements sanitaires et sociaux ainsi que ceux jouissant de l'autonomie financière, créés par les Départements et les Communes, sont dotés, lorsqu'ils sont soumis aux dispositions réglementant un prix de journée dans les établissements hospitaliers, d'une commission de surveillance.

Cette commission de surveillance est appelée à donner son avis sur le régime intérieur, sur les budgets et les comptes et sur les actes relatifs à l'administration des biens. Elle est composée de trois représentants du Conseil départemental élus par l'Assemblée, de trois représentants de services publics ou d'organismes privés concourant à l'action sanitaire et sociale, désignés par le Préfet, et par une personnalité connue pour l'intérêt qu'elle porte à l'action sanitaire et sociale, désignée par le Préfet. Il conviendra donc de saisir Mme la Préfète aux fins de désignation des représentants de cette commission.

Voilà résumé, madame la Présidente, l'essentiel de cette proposition concernant le CDEF.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sujet est inscrit sur nos tablettes depuis trois ou quatre ans. En effet, cet établissement rencontre de plus en plus de difficultés, ne serait-ce qu'en termes de recrutement de son directeur, puisque ce dernier doit être passé par l'Ecole de la santé de RENNES, fonction publique hospitalière oblige. Or, malheureusement, depuis trois ans, nous ne connaissons que des périodes d'intérim ; certains ne venant qu'une journée par semaine, parfois deux. La structure était en souffrance dans son encadrement managérial. Aujourd'hui, une cadre a eu à cœur d'assumer l'intérim mais, malgré toutes nos démarches, malgré l'appui de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la DDCSPP, elle n'est toujours qu'en position de faire office de directeur. Nous n'avons pu lui accorder ni le statut, ni le grade, ni la rémunération correspondants. C'est une situation extrêmement bloquante en termes de management de la structure qui, vous le savez tous, n'est déjà pas facile à gérer, avec des fragilités des adultes qui ont à faire face à des actes de violence au sein de l'établissement, avec des mineurs aux parcours de vie si chaotiques et perturbés. Les accès de violence sont fréquents chez les plus âgés d'entre eux.

Ce sont toutes ces questions qui nous ont amenés à travailler avec les équipes du CDEF et à nous inscrire dans la perspective d'en faire un service intégré au Conseil départemental, dans une vision de renforcement du partenariat entre l'ASE et le CDEF. Nous avions le sentiment qu'il existait une certaine tension, un clivage ; nous souhaitons apaiser la relation afin de proposer aux jeunes que nous accueillons des conditions les plus adaptées avec des équipes plus sereines. Telle est, en tout cas, notre intention.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Combien accueillons-nous d'enfants et adolescents actuellement ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – La capacité est de trente places.

Mme GALBRUN. – Pour les adolescents et les plus jeunes ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Mme QUERIAUD va pouvoir nous apporter des précisions.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion sociale. – Les plus jeunes ont sept ou huit ans et cela va jusqu'à l'âge de la majorité. Par exception, nous pouvons accueillir les plus jeunes lorsqu'ils appartiennent à une fratrie afin d'éviter les placements d'urgence. Ce n'est pas le cas lorsqu'ils sont seuls. Donc, la capacité est de trente et l'âge s'étend jusqu'à la majorité.

Mme GALBRUN. – L'objectif était de les orienter le plus rapidement possible vers des familles d'accueil de sorte qu'ils ne restent pas trop longtemps au CDEF. Je pense que c'est toujours la pratique ?

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du pôle Cohésion sociale. – C'est toujours la pratique, puisque la mission première d'un CDEF est l'accueil d'urgence et l'évaluation.

Mme LA PRESIDENTE. – L'évaluation s'opère grâce à un temps d'observation de l'enfant mais également des parents lorsque cela est possible, afin de mieux comprendre la situation familiale. Il me semble que, pour les plus âgés, c'est-à-dire les 16-18 ans, la Vill'Ado offre six places.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion sociale. – Oui, elle est située en centre-ville.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette structure, nous le savons tous, connaît de réelles difficultés. Il s'agit, là aussi, de rechercher une nouvelle dynamique, d'engager un accompagnement du Conseil départemental plus renforcé que cela n'est possible aujourd'hui dans le cadre de cette séparation de fait. Les équipes souhaiteraient travailler sur un nouveau projet d'équipe qui s'intégrerait au travail engagé depuis plusieurs mois par Patrice MORANÇAIS sur le Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance. Il conviendra de réfléchir à un nouveau projet d'établissement, y compris en abordant la question des locaux. Nous savons pertinemment que la situation géographique de la Vill'Ado n'aurait jamais dû être ce qu'elle est, pour de multiples raisons. Je n'en dirai pas plus.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Ma question porte sur la commission de surveillance. Si elle fonctionne comme les conseils de surveillance, cela ne sert à rien.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est comme un conseil d'administration.

M. BAYOL. – Non, ce n'est pas pareil.

Mme LA PRESIDENTE. – Lorsque l'on siège au conseil d'administration, c'est bien l'équipe de direction qui prépare le travail.

M. BAYOL. – Là, on surveille, comme dans les conseils de surveillance. Cela ne sert à rien.

Nous avons dernièrement tenu un conseil de surveillance sous la présidence de Marie-Christine BUNLON qui portait sur la difficile situation du Centre hospitalier de La Valette à SAINT-VAURY. Nous voyons bien que nous ne servons à rien ; nous n'avons aucune mainmise sur le fonctionnement de la structure.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Dans le cas qui nous intéresse, le CDEF devient tout de même un service du Conseil départemental. Ce conseil de surveillance s'entend, bien entendu, avec les limites d'exercice des structures de ce type mais, en tant que service du Département, nous pourrons – élus départementaux, DGA et service de la Direction Enfance et Famille – porter un regard.

M. BAYOL. – J'ai bien compris que c'est la loi, mais je me demande à quoi servira cette commission de surveillance.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sera une sorte de comité de pilotage. Pour moi, l'important est que le projet d'établissement se construise en cohérence avec l'ASE et les besoins des enfants que nous accueillons et de leurs familles. C'est, je pense, l'essentiel.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour récapituler, il s'agit bien de repositionner le CDEF sur sa mission d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation. A cet égard, je pense en particulier à une mission qu'ils n'assument pas aujourd'hui, qui est celle de l'accueil des jeunes mères, mineures ou majeures, avec enfant en bas-âge, ou des mineures enceintes. Nous avons aussi pour objectif de nous adapter aux nouvelles situations.

De plus, à l'occasion des réunions que nous avons menées avec l'ASE et le CDEF, nous avons constaté un manque de concertation entre ces deux services pour répondre de manière efficiente aux demandes d'urgence.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Je reviens sur la commission de surveillance. Elle est le garant de l'établissement. Ce qui s'est passé à SAINT-VAURY nous a permis de mesurer les difficultés rencontrées au niveau de la direction et, en tant que membres du conseil de surveillance, d'aider, par nos observations, l'établissement à répondre aux besoins.

M. BAYOL. – Ce n'était nullement une critique vis-à-vis de la présidence du conseil de surveillance. Il ne faut pas le ressentir de la sorte. Je veux simplement dire que, dans une situation critique comme celle que nous connaissons, qui est la même à l'hôpital de GUERET d'après ce que j'en entends dire...

M. LABAR. – C'est le cas partout.

M. BAYOL. – ... le politique ne sert à rien. Il est certes possible de dénoncer des choses, mais que se passe-t-il ensuite ? Rien : la direction reprend la main et nous restons totalement impuissants face à des situations inacceptables pour le territoire et pour la santé de nos concitoyens.

C'est la seule chose que je voulais exprimer, ce n'est en aucun cas une attaque contre le conseil de surveillance.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Je l'avais bien compris ainsi, mais je pense qu'une commission de surveillance est indispensable pour être garante de ce qui se passe au sein de l'établissement.

M. BAYOL. – C'est un minimum.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous aurons tout de même à nous prononcer sur le budget annexe.

M. BAYOL. –Les établissements nous informent de la situation financière, nous donnons un avis, et c'est tout.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous donnons un avis. Si le CDEF devient un service du Département, cela me laisse espérer une évolution de la situation. Mais un conseil d'administration et une commission de surveillance, ce n'est pas la même chose.

M. BAYOL. – En effet, en conseil d'administration, nous votons les budgets.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Tout à fait. Mais nous suivons la réglementation...

M. BAYOL. – C'est la loi Bachelot, la loi HPST – Hôpital, Patients, Santé et Territoires.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – ... en partenariat avec les services de la justice, au titre de la protection de l'enfance, qui sont souvent nos donneurs d'ordre.

Mme LA PRESIDENTE. – Rappelons aussi que le CDEF est financé par le Conseil départemental. Pardonnez-moi, j'ai en effet commis une erreur sur le conseil d'administration *versus* le conseil de surveillance, car j'étais ancrée dans la question budgétaire et les moyens alloués. Mais même si le conseil de surveillance a moins de poids, c'est nous qui conserverions, d'autant plus s'il s'agissait d'un service interne, la main sur le prix de journée et les orientations que l'on peut attendre de ce service.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je n'évoquerai pas le fond du dossier, car je suis assez favorable à cette transformation. Mais je voulais savoir quel sera le cheminement vis-à-vis des personnels du CDEF qui doivent être sous le statut de la fonction publique hospitalière ? Y aura-t-il un droit d'option ou une coexistence, pendant un certain temps, au sein de la collectivité du maintien de leur statut issu de la fonction publique hospitalière ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ils conserveront leur statut de la fonction publique hospitalière.

M. JEANSANNETAS. – Sans droit d'option pendant une période ou à un moment ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Non. Je rappelle que nous avons rencontré une réelle difficulté à recruter un directeur. La personne qui assume l'intérim à l'heure actuelle compte faire valoir ses droits à la retraite très prochainement. Que le CDEF devienne un service départemental faciliterait le recrutement de son directeur.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Avant de vous faire voter, je vous informe que M. SIMONNET a été obligé de s'absenter ayant à régler un problème de canalisation d'eau à la cantine, avec vingt-six petits à nourrir à 12 heures. Il a donné pouvoir à Mme Catherine DEFEMME.

Je vous propose :

- d'approuver que la dissolution du CDEF à effet du 31 décembre 2020 sera soumise au vote de l'assemblée départementale prévue le 18 décembre 2020, après réalisation des actes nécessaires au transfert des biens et droits du CDEF ;

- de m'autoriser à faire réaliser et signer les actes nécessaires en vue du transfert des biens immobiliers propriétés du CDEF dans le patrimoine du Département ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour délibérer, dans les limites de ses compétences, sur les actes nécessaires aux transferts des biens, des droits s'il y a lieu, et à la reprise du personnel. *(Adopté à l'unanimité.)*

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19
SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT N° CD2020-09/2/9

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Avant d'aborder le sujet de la prime, je tenais à vous signaler que, si les personnels sont toujours présents, l'Etat s'est à nouveau désengagé puisqu'à partir du mois d'octobre, la fourniture de masques dans les établissements sera interrompue. Jusqu'à présent, toutes les semaines, les établissements allaient récupérer des masques à l'Hôpital de GUERET ; ce ne sera plus le cas à partir du mois d'octobre.

Durant le confinement, les professionnels du secteur social et médico-social se sont beaucoup investis et méritent, à notre sens, une prime. Nous avions réuni l'ensemble des services d'aide à domicile afin d'étudier la question. Comme vous le savez, le 4 août 2020, le Chef de l'Etat annonçait l'octroi d'une prime de 1 000 €, partagée à 50 % avec les Conseils départementaux. Il annonçait une enveloppe de 160 M€, soit 80 M€ pour chacun. La CNSA alloue, à notre Département, la somme de 251 250 €. C'est la somme exacte que nous donnerons également.

Toutefois, en raison de la quotité de nos aides à domicile dans associations d'aide à domicile, la prime sera de 750 € par agent.

Pour les salariés des MECS et des lieux de vie, nous vous proposons, d'octroyer une prime de 500 €.

S'agissant des agents du CDEF, des FAM et des MAS, considérant que les agents font partie de la FPH, et que la CPAM ou l'ARS leur a octroyé une prime, le Département ne leur en octroiera pas.

Pour les associations gestionnaires de structures médico-sociales pour personnes en situation de handicap – APAJH, ALEFPA, ADAPEI, Fondation CHIRAC –, nous proposons d'octroyer une prime de 500 € par salarié.

Pour les accueillants familiaux pour personnes en perte d'autonomie – PA/PH –, nous proposons une prime de 500 €, soit 450 € plus 50 € par personne accueillie, comme nous l'avions prévu pour les ASSFAM.

Toutes les primes ainsi financées devront intégrer un cadre juridique leur permettant d'être exonérées de toutes cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu.

Chaque structure bénéficiaire d'un financement départemental devra pouvoir en justifier l'attribution intégrale à son personnel.

Vous disposez dans le rapport d'un tableau récapitulatif des personnels et primes attribuées.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport vous est parvenu avec un décalage car nous attendions de vérifier ce qu'il en était entre les annonces du 4 août et la réalité des faits.

J'avais lu dans la presse que 160 M€ seraient débloqués, dont 80 M€ pour l'Etat et 80 M€ pour le Département, afin de verser une prime de 1 000 €. Dans la presse nationale, les journalistes avaient fait le calcul ; en fait, la prime s'élevait à 500 €. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à être vigilante et, avant de présenter la proposition que vous avez sous les yeux, nous avons attendu de connaître le processus de reversement de l'aide de l'Etat, car les salariés des associations d'aide à domicile ne sont pas salariés du Conseil départemental, pas plus que ceux des établissements sociaux ou médicosociaux accueillant des personnes en situation de handicap, pas plus que les accueillants familiaux auprès de personnes en situation de handicap qui sont leurs employeurs.

La réponse nous est parvenue voilà quelques jours. L'enveloppe dédiée au Conseil départemental de la Creuse sera versée par le biais de la CNSA, à charge pour ce dernier de redistribuer la somme auprès des associations d'aide à domicile. Cette enveloppe est plafonnée à la somme de 251 250 €. Notre proposition est d'inscrire un montant identique afin d'avoir la somme totale allouée pour la Creuse. Calcul étant fait, cela représente une prime de 750 € par agent travaillant dans les structures d'aide à domicile.

J'ajouterai qu'il y a beaucoup de retard dans la transmission des informations entre les associations d'aide à domicile et le contrôle du Conseil départemental, si l'on peut parler de contrôle. Je rappelle également que, bien que tous les Départements n'en aient pas décidé ainsi, nous avons pris la décision de payer toutes les heures attribuées des plans APA aux sept associations du secteur de l'aide à domicile du département, même si, à ce jour, de mémoire, nous avons comptabilisé 37 000 heures qui n'ont pas été réalisées : 37 000 heures multipliées par un tarif horaire de 20 €, nous pouvons considérer que nos associations d'aide à domicile ont bénéficié de financements pour soutenir l'action qu'elles mènent dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées. Donc, si certains s'interrogent sur la raison pour laquelle la prime n'est pas de 1 000 €, c'est qu'il aurait fallu ajouter 250 € multipliés par le nombre de personnes concernées. Nous avons préféré laisser le bénéfice des heures non réalisées à la gestion des structures d'aide à domicile.

Je pense que les annonces qui sont faites nous réservent encore bien des surprises sur le terrain.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Cette prime n'aurait-elle pas pu être envisagée pour les assistants maternels, qui ont souvent accueilli les enfants dont les parents étaient soignants ? Ils ont largement participé à l'effort. Cette question m'a été posée. Vous avez certainement été interrogée à ce sujet. Ils ne sont pas très nombreux.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, ils sont les salariés des parents. C'est une vraie question, qui va bien au-delà de nos propres compétences. Toutes les structures qui ont un lien, d'une manière ou d'une autre, avec le Conseil départemental sont prises en compte. Le problème est que ce dispositif n'a pas été réellement cadré. Si nous considérons l'exemple de l'association qui travaille dans le secteur de l'accompagnement avec le Conseil départemental dans le cadre du PTI, nous pourrions imaginer que les salariés de cette association, qui a conventionné avec le Département, pourraient avoir droit à une prime Covid-19 payée par le Département. Je reconnais le travail fourni et les risques pris par ces personnels, dont le nombre est élevé à l'échelle du Département. Mais le Conseil départemental n'est pas l'Etat-providence.

Se pose également la question des personnes qui sont employeurs d'aides à domicile en direct, de gré à gré. Nous servons là aussi d'intermédiaire, de force puisque l'Etat nous demande de mettre aussi la main à la poche. Mais nous ne sommes pas non plus les employeurs de ces aides à domicile, pas plus que nous sommes les employeurs des éducateurs qui travaillent dans un ESAT, etc. Nous essayons de faire au mieux.

Je me dois toutefois de souligner que les aides à domicile ont été, comme les soignants, au premier plan alors qu'elles n'avaient pas de moyens. Elles n'avaient rien, aucun d'équipements. J'évoquais les heures APA maintenues même si elles n'ont pas été réalisées, mais nous avons été très présents auprès de ces associations. Nous avons fait l'acquisition, à hauteur de 30 000 €, de blouses à manches longues en coton. Nous avons financé la fabrication réalisée par un réseau de volontaires à l'échelle du Département de surblouses. Nous les avons dotés en masques, en gel hydroalcoolique, etc. Avec notre DGA, nous avons été très présents auprès de ces associations, toutes les semaines.

Vous-mêmes avez sans doute été en contact avec ces associations. J'ai, pour ma part, été en contact direct avec des aides à domicile qui m'ont indiqué ce dont elles manquaient. Cela nous a aidés aussi en ces temps de crise, au mois de mars, au début du confinement. C'était une force pour agir et pour rechercher avec les équipes du Département, notamment avec le service de prévention, des solutions faites parfois de bouts de ficelle pour répondre à toutes ces sollicitations. Notre intervention et notre accompagnement ne se sont pas bornés pas à ces primes. Ils sont allés bien au-delà. Mais, à nos yeux, cette prime est une reconnaissance.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Mon propos ira dans votre sens : cette prime que nous avons à voter aujourd'hui n'est qu'un juste retour des choses. Vous l'avez dit et il faut le répéter : ces personnes ont été les premières sur le terrain, au contact de nos aînés qui se retrouvaient seuls. Vous connaissez l'habitat dispersé de notre région. Elles y sont allées sans rechigner.

Je tiens sincèrement à les en remercier parce que ce sont elles, et naturellement aussi les personnels hospitaliers, qui nous ont permis de tenir durant cette crise. C'est ce qui nous a motivés, nous, élus. Il faut vraiment les saluer pour le travail qu'elles ont accompli dans les conditions que l'on connaît, la boule au ventre, comme vous le disiez. Je les salue et salue le Département de ce qu'il a fait pour toutes ces personnes qui ont su accomplir leur travail, ô combien vital, j'ose le terme, pour nos aînés.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison. Elles sont encore en action aujourd'hui, et c'est le cas dans les hôpitaux également. Je ne l'ai pas dit, mais nous avons une chance extraordinaire de vivre en Creuse. Pour mille raisons, je ne quitterais pas cet endroit, c'est extraordinaire quand on voit ce qu'a été la situation à MARSEILLE ou dans les autres grandes villes.

La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Les administratifs sont-ils comptés parmi les 670 salariés des services d'aide à domicile, SAAD, concernés ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne saurais vous dire exactement, mais ma position était assez tranchée. Elle était d'octroyer une prime à ceux qui avaient été en contact.

Pourquoi cette position ? Finalement, qu'avons-nous fait pour nos propres agents du Conseil départemental, sinon verser une prime ? Là aussi, c'était très encadré par la loi. Nous l'avons versée notamment aux travailleurs médico-sociaux et aux agents qui travaillent à la protection maternelle infantile, ceux qui ont été au contact des usagers et du terrain.

Telle est la démarche qui m'a guidée. Sinon, comme le disait Mme GALBRUN, les agents du Conseil départemental ont continué à travailler. Ils étaient en télétravail et n'ont pas cessé de travailler. Pour autant, ils n'ont pas été en contact avec les usagers. L'organisation du travail a fait que nous les protégions. Loin de moi l'idée de penser qu'ils ont mal travaillé, mais les moyens de la Collectivité aussi sont à considérer. L'idée était de privilégier les personnes

qui ont pris des risques, tous les jours, tous les matins, tous les soirs, les week-ends et jours fériés.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Souhaitez-vous voter point par point ?...

M. LEGER. – Ce ne sera pas nécessaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous est proposé :

- d'attribuer le montant de 643 733 € correspondant aux primes Covid-19 pour les 957 professionnels concernés – ces primes s'inscrivent dans les principes d'attribution arrêtés par le Département aux établissements, services et professionnels éligibles audit financement ;
- de m'autoriser à solliciter le remboursement par la CNSA, à hauteur du plafond proposé de 251 250 € ;
- l'inscription des crédits nécessaires vous est proposée dans le cadre de la présente Décision Modificative n° 2. *(Adopté à l'unanimité.)*

EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA DIFFUSION DE PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

RAPPORT N° CD2020-09/2/10

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Dans le cadre de la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur des personnes en perte d'autonomie, l'Assemblée départementale, lors de sa séance du 27 avril 2015, a décidé d'attribuer la seconde génération de délégation de service public de la Creuse à SIRMAD Téléassistance, un établissement de la Fondation Partage et Vie.

Je vais revenir sur quelques points marquants du bilan d'activité de l'année 2019.

Tout d'abord, comme vous le savez tous, grâce à un partenariat conclu avec le SDIS, le pompier référent a été mis en place lors des premières Assises nationales Santé, secours et territoire qui se sont tenues en mars 2019.

En 2019, ce dispositif a vu 184 interventions auprès de 153 personnes et, de janvier à juin 2020, 333 interventions auprès de 282 personnes, soit 517 interventions sur une année, sachant que le chiffre global est de 1 146 interventions sur une année.

Le bilan à deux ans fait ressortir un excédent financier, que nous avons longuement étudié lors d'une réunion en novembre 2019, afin de trouver des solutions et de proposer un audit de DSP.

Quelques innovations ont été lancées depuis décembre 2019, notamment la mise en place du projet Otono-me, service qui permet de relever sur un premier mois les anomalies dans le comportement de nos abonnés grâce à l'installation de capteurs de mouvements. Puis, en fonction des anomalies, des sms peuvent être transmis à la famille ou à la personne porteuse du Otono-me.

D'autres propositions d'évolution sont en attente d'un travail de vérification de Domo Creuse Assistance.

S'agissant des règles régissant les aides individuelles, la CFPPA aide à l'installation du pack domotique en fonction des GIR et des possibilités de financement de chacun. L'augmentation est constante, puisqu'en 2019, 24 000 € ont été utilisés pour 220 abonnés et qu'en 2020, l'enveloppe globale s'élèvera à 36 000 €.

La question de l'isolement a conduit à la mise en place d'un numéro vert et à l'inclusion numérique avec l'installation de 71 tablettes au 1er juillet 2020. Tous ne peuvent en profiter car il faut disposer d'un abonnement internet. A ce jour, 225 abonnés seraient susceptibles de disposer d'une tablette. Le développement reste donc encore à venir.

L'expérimentation de la téléassistance mobile repose, vous le savez, sur des solutions liées aux téléphones mobiles. Dans ce cadre, le Conseil départemental a participé à diverses manifestations, congrès, salons et conférences. A ce jour, nous dénombrons 722 nouveaux abonnés, soit au total 1 700 abonnés au pack domotique et 1 900 abonnés à la téléassistance. Nous assistons à une augmentation des packs domotiques en regard de la téléassistance.

Une activité est en croissance : en 2019, l'ESA a géré 762 507 tests auprès de tous nos bénéficiaires.

Une réunion avec le SDIS est prévue courant novembre pour examiner les possibilités de financement puisque les besoins restent importants.

Les travaux de mise en sécurité des logements se poursuivent. Nous avions versé au délégataire une enveloppe de 50 000 € pour des travaux complémentaires pour l'installation des packs domotiques.

En termes de bilan financier, nous versons par an une subvention d'investissement de 150 000 € et de fonctionnement de 197 000 €. Les excédents s'établissent à 2 163 000 €, sachant que l'évolution du pack devrait se poursuivre et se faire à euros constants au vu des excédents. Plusieurs raisons expliquent cette moindre consommation : le matériel a évolué ; les chemins lumineux ont été installés en LED ; eu égard à l'évolution d'internet, la nouvelle tablette a pu être installée ; la téléassistance mobile n'a pas pu se développer sur le territoire ; le coût des travaux de mise en conformité a diminué ; enfin, nous observons une inversion des conditions d'abonnement pack domotique *vs* celles de la téléassistance.

En conclusion, le travail engagé en 2020 par la cellule domotique a redonné un nouvel élan à ce dispositif. Avec mon collègue Patrice MORANÇAIS, nous attendons la restitution de l'audit prévu en octobre, afin de revoir notre modèle économique et l'offre de service.

Avez-vous besoin d'éclaircissements ?...

Patrice MORANÇAIS souhaite ajouter un mot.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je tenais à saluer le travail réalisé par Domo Creuse Assistance pendant la crise. Il a été fait état de l'engagement des assistants à domicile des élus locaux. En début de matinée, Philippe BAYOL a évoqué l'engagement des élus locaux. Les personnels de Domo Creuse Assistance ont aussi répondu présents, ils ont multiplié les appels de convivialité. C'est toujours important pour nos aînés, d'autant plus dans cette situation particulière qui les coupait de leurs familles.

Nous avons fixé des orientations ; grâce aux excédents, nous verrons les évolutions que nous pouvons proposer, mais je tenais à saluer ce travail qui est très apprécié des personnes que nous maintenons à domicile.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Puisque nous évoquons ce sujet, je voulais saluer le service des pompiers référents, qui a apporté une aide considérable à notre dispositif puisqu'un certain nombre de personnes à domicile n'avaient ni famille, ni voisins, ni personne. Là aussi, l'activité a marqué une augmentation pendant la crise du Covid.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Comment expliquez-vous le tassement du nombre de packs domotiques installés ? Puis, question plus budgétaire, qu'envisagez-vous quant aux 2 M€ d'excédent de subventions non utilisées. J'ai vu qu'un audit avait été prévu. Avez-vous déjà des pistes de réflexion ou est-il encore trop tôt ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Cet excédent est un excédent cumulé. Cet audit nous a orientés vers quelques dispositifs. A cet égard, le nouveau dispositif Otono-me qui vous sera présenté dans un petit film qui va suivre est très intéressant. Il s'agit, en fait, d'appliquer l'intelligence artificielle pour étudier la vie d'une personne à domicile en enregistrant ses déplacements durant un mois. Par la suite, si apparaissent des déplacements inhabituels ou des stabilisations anormales, des directives sont adressées au référent qui s'inquiétera à bon escient.

L'intérêt de ce dispositif est que, non seulement, il s'applique aux personnes âgées, mais il pourra être envisagé pour des personnes en situation de handicap. C'est un souhait que nous exprimions depuis longtemps, car jusqu'à présent, le dispositif n'était pas adapté au handicap. Cela nous permettrait d'élargir notre panel de bénéficiaires en direction des personnes en situation de handicap.

Quant au nombre de packs domotiques, il s'agit avant tout d'une question financière. Nous constatons au travers des demandes de pack adressées à la CFPPA que leur nombre est en augmentation. Les coûts n'ont pas évolué ; ils sont de 3 000 € pour le pack, de 10 € pour les abonnés qui bénéficient du concours de CFPPA et de 18 € pour la téléassistance.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous notons également une stagnation, à quelques dizaines près, du nombre de demandeurs d'allocation APA. J'évoquais précédemment le Gérontopôle, mais l'accompagnement du vieillissement se vit de plus en plus différemment. Le levier est important en la matière. Pour vous donner deux chiffres, vieillir ou être âgé en bonne santé en France, c'est autour de 64 ans ; dans les pays du nord de l'Europe, c'est plutôt 74 ans. Ce décrochage de dix années tient à la prévention primaire, aux dépistages précoces et à l'accompagnement du bien-être, à la transformation de l'habitat, etc. Ces pays se sont posé ces questions bien plus tôt que nous.

Les nouveaux entrants dans l'APA, auxquels on explique qu'un pack domotique est plus intéressant, plus sécurisant se dirigent naturellement vers cette solution. Quand il s'agit d'un renouvellement, il faut expliquer que ce n'est pas une contrainte, qu'être mieux équipé est plus sécurisant et, ainsi, nous parvenons à accrocher de nouveaux utilisateurs du pack. Mais certains sont très satisfaits de la simple téléassistance, d'autant qu'a été développée la téléassistance mobile. J'ai eu l'occasion de le constater ces derniers jours au cours de mes remplacements, les personnes aiment bien disposer d'un outil qui leur permette d'aller dans leur jardin en toute sécurité, et ce n'est finalement pas le pack qui le permet.

C'est toujours la même histoire, quand vous dites aux gens de faire des aménagements dans leur maison pour éviter de tomber dans quelque temps, vous avez beau le leur conseiller, finalement, ils ne le font qu'une fois l'accident arrivé. Je pense que les générations qui vieillissent aujourd'hui seront plus férues de ce type d'outils et s'en empareront plus facilement.

Otono-me Lab a piloté la configuration du Gérontopôle. D'ailleurs, monsieur LEGER, puis-je me permettre de vous taquiner encore une fois ?...

M. LEGER. – Allez-y !

Mme LA PRESIDENTE. – A la lecture de ce rapport...

M. LEGER. – Vous avez pensé à moi !

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai automatiquement pensé à vous, monsieur LEGER, parce que le rapport présenté par Otono-me Lab montre qu'il s'agit d'un véritable *living Lab* en autonomie et ce document est truffé de mots que vous me reprochez d'utiliser... comment dites-vous déjà ?... Il est truffé d'anglicismes, allant bien au-delà de notre langue. C'est la raison pour laquelle j'ai pensé à vous.

Ce Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine représente à nos yeux un facteur formidable d'accompagnement des populations pour mieux vieillir dans notre département. Il se construit comme un levier pour la recherche sur toutes ces thématiques, mais aussi comme un coordinateur de la recherche à l'échelle des douze départements de Nouvelle-Aquitaine. Il sera un facilitateur en ingénierie de projet et en ingénierie financière. Nous voyons bien que nous butons sur certains sujets, sur lesquels nous ne pouvons pas aller plus loin.

Les porteurs du projet se veulent un *booster* d'innovation, un réseau régional recourant à des territoires d'expérimentation, un pôle innovation pour les services, un appui aux politiques publiques et aux territoires. Voilà pourquoi ils se penchent vers les Conseils départementaux. Ils rappellent que ceux-ci sont les chefs de file des politiques d'autonomie et que cela nous engage en tant qu'acteur.

Il s'agit de nouer des partenariats. Vous l'avez souvent indiqué, car cela entrait dans votre vision. Il faut travailler au-delà du département de la Creuse, avec d'autres acteurs en Nouvelle-Aquitaine. Cela a été largement fait depuis le début de notre mandat, en 2015, mais je tiens à vous rassurer à ce sujet. Puisque nous parlons aujourd'hui de cette DSP, sachez que le Conseil départemental est engagé dans cette démarche à l'échelle régionale. Il ne s'agit pas que d'un effet de mode ; ne soyons pas dans un discours arriériste qui voudrait, parce que nous sommes en Creuse, que nous n'avons pas le droit d'utiliser trois mots d'anglais.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Madame la Présidente, permettez-moi d'ajouter un mot concernant l'installation de la fibre. Grâce à celle-ci, nous avons pu développer le marché des tablettes, parce que la non-conformité du réseau était un problème à leur mise en œuvre. Nous espérons donc que les deux cents personnes qui disposent désormais d'un accès à internet pourront les installer.

Je vous invite à visionner un petit film pour compléter cette présentation.

Il est procédé à la projection du film présenté par Otono-me intitulé « La domotique au service de l'autonomie ».

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappelle que la DSP représente chaque année le versement par le Département de 650 000 € à notre délégataire. Ce sont également plus de 3 500 abonnés, à des tarifs qui ont été maintenus, des aides de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie, un délégataire qui répond six jours sur sept, de 9 heures à 18 heures, 9,5 équivalents temps plein et des usagers satisfaits. Comme vous le rappeliez, mes chers collègues, ce service a permis une présence accrue, une intervention forte et appréciée pendant la période de confinement.

Après avoir pris connaissance de l'avis émis par la Commission consultative des Services publics locaux du 22 septembre 2020, je vous propose d'approuver ce rapport de synthèse sur l'exécution sur la délégation de service public. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des rapports de la troisième commission – Attractivité du territoire.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : REVISION DES STATUTS ET PROJET IMMOBILIER- 2EME TRANCHE

RAPPORT N° CD2020-09/3/11

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport traite de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, des nouveaux statuts et des nouveaux financements visant à pérenniser cet outil essentiel pour le sud mais également pour l'ensemble du Département.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité du territoire, rapporteur. – Depuis sa création en 2011, le Département a activement soutenu le Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. Il a pris une place importante dans ses instances et s'est fortement engagé dans le financement des projets portés par celui-ci.

Afin de mettre en place un nouveau modèle économique qui permettra de lancer la réalisation de la deuxième tranche du projet immobilier et de repenser la gouvernance du syndicat mixte, le conseil syndical, réuni le 1er juillet dernier, a proposé une révision de ses statuts. Il appartient au Conseil départemental d'examiner cette proposition. A cette fin, les statuts modifiés ont été joints en annexe du dossier.

Le montant des participations statutaires de chaque membre a été réajusté. La participation du Département pour l'année 2020 s'élèverait à 535 000 € en fonctionnement et à 246 154 € en investissement.

Pour le financement de la deuxième tranche de travaux, le Département a souhaité accentuer le niveau de son engagement financier. Je ne reprends pas le projet dans le détail. Il connaîtra plusieurs phases et repose essentiellement sur une extension du musée. Elle permettra ainsi une meilleure lisibilité des expositions en accroissant les espaces d'exposition ainsi que de conservation.

Il est proposé que le Département intervienne à hauteur de 720 000 € sur les quatre années du projet. A cet effet, Une autorisation de programme a été votée lors de l'adoption du budget primitif 2020.

Les statuts vous sont communiqués en annexe du rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous en souvenez, je préside le syndicat mixte. Depuis quelques années, je constatais un déficit annuel de gestion de 50 000 € en fonctionnement. En 2016, il représentait un montant de 200 000 €. Cette situation ne pouvait pas durer, il fallait rester fonctionnel sur ces excédents de clôture. C'est ainsi que nous avons souhaité repenser les statuts. La Région et l'intercommunalité nous ont suivis. Ma volonté a été de donner dès à présent à la Cité internationale les moyens de fonctionner, de nous organiser et d'anticiper en étudiant les moyens dont elle aurait besoin une fois construite la seconde tranche du projet immobilier.

Cela explique que les tableaux fournis dans le rapport portent sur plusieurs années et pourquoi les statuts proposés tiennent compte d'une augmentation des participations des trois collectivités en fonctionnement. Avec l'ouverture de la nouvelle extension de la Cité en 2023, de 405 000 €, la participation passe à 590 000 €. Je vous engage donc, en validant ces statuts, à accorder durant quatre ans 180 000 € supplémentaires à la Cité internationale en fonctionnement. J'aime bien être claire et repréciser les différents éléments.

En ce qui concerne l'investissement hors projet immobilier, nous n'enregistrons pas de fortes modifications. La Région prendra une part plus importante. Le projet d'extension comprend la mise en place d'un pôle professionnel, qui représente 1,4 M€ du projet global de 6 M€. Le Conseil départemental n'intervient pas sur ce pôle professionnel, sur lequel l'Etat s'engage à hauteur de 900 000 € dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, le complément étant financé à hauteur de 500 000 € par le Conseil régional.

En revanche, il nous revient d'intervenir sur l'extension, estimée à 4,6 M€ HT. Contrairement aux précédents statuts selon lesquels la Région et le Département intervenaient à hauteur de 40 %, la participation du Conseil départemental s'établit désormais à 16 %. Notre participation diminue donc à hauteur de 720 000 €, soit, sur quatre ans, 180 000 € par an.

Il convient maintenant de graver ce changement de statuts dans le marbre. Leur élaboration a représenté un long travail, avec une étude d'accompagnement financière. Ce travail de près d'une année, réalisé en lien avec l'intercommunalité et la Région, a permis de réviser et de faire approuver les nouveaux statuts lors du dernier conseil syndical.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Cet équipement tient toutes ses promesses, même s'il a, lors de sa création, suscité bien des débats. La promesse touristique est tenue ; nous l'avons encore constaté cet été en accueillant des dizaines de milliers de visiteurs. Cela fait du bien à AUBUSSON, même si l'un des défis est de faire monter les touristes jusqu'en haut de la ville... mais c'est un autre sujet.

Le défi économique est aussi largement relevé : des commandes sont passées aux lissiers, des formations sont proposées. La Cité fait des émules, des vocations naissent et des ateliers s'installent. Celui des Just'lissières a tout récemment été récompensé.

Voilà un équipement culturel qui montre que la culture est aussi porteuse de retombées économiques. En tant que représentant de Creuse Grand Sud, j'ai voté le changement de statuts et les nouvelles participations financières. Je ne ferai pas autrement aujourd'hui en tant qu'élu du Conseil départemental. Je souligne que, malgré ses difficultés financières, Creuse Grand Sud a tenu à être au rendez-vous de ce qu'elle devait il y a deux ou trois ans, et souhaite accompagner le projet de la deuxième tranche, qui sera utile pour renforcer la notoriété de la Cité. En tissant TOLKIEN et, demain, MIYAZAKI, les retombées sont internationales et touchent les générations qui n'avaient pas pour habitude de s'intéresser à la tapisserie. C'est un cocktail réussi qui fait l'unanimité aujourd'hui, ce qui n'a pas toujours été le cas. C'est un beau projet, une belle façon de conduire les choses.

Mme LA PRESIDENTE. – Au-delà de TOLKIEN ou MIYAZAKI, on tisse EL SEED et tant d'autres artistes contemporains, qui étaient très éloignés du médium de la tapisserie et qui, aujourd'hui, s'y intéressent. C'est tout ce renouveau qu'il faut accompagner et préserver. Cela explique notre proposition d'accroître notre participation au fonctionnement.

La culture est nécessaire, elle nous fait du bien, elle éclaire nos esprits. Peu importent nos parcours de vie, nous partageons tous ce sentiment, bien au-delà de nos appartenances.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver les statuts révisés du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, tels qu'adoptés par le Comité syndical le 1er juillet 2020 ; *(Adopté à l'unanimité – Mme Valérie SIMONET, Présidente du Comité syndical de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, ne prend pas part au vote.)*
- de soutenir financièrement la réalisation de la deuxième tranche du projet immobilier d'extension de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé – soit 180 000 € sur quatre ans ; *(Adopté à l'unanimité – Mme Valérie SIMONET, Présidente du Comité syndical de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, ne prend pas part au vote.)*
- de m'autoriser, en conséquence, à signer la convention définissant les modalités du soutien financier du Département. *(Adopté à l'unanimité – Mme Valérie SIMONET, Présidente du Comité syndical de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, ne prend pas part au vote.)*

CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE
DONATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT

RAPPORT N° CD2020-09/3/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité du territoire, rapporteur. – Par convention du 14 septembre 2011, le Département a confié la gestion, la conservation, la préservation et l'accroissement des collections du Musée départemental de la Tapisserie au Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé.

En application de l'article 7 de cette convention, toutes les acquisitions nouvelles effectuées par le syndicat mixte font l'objet d'une donation au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du syndicat.

En 2020, cela concerne les œuvres acquises pour un montant total de 93 246 €. Je vous renvoie au rapport pour découvrir ces œuvres.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit naturellement d'œuvres d'intérêt pour la collection départementale de la Cité. Peut-être pouvons-nous seulement regretter que, s'il est intéressant

que les prix demeurent peu élevés pour le syndicat, la valeur et la reconnaissance de la tapisserie sur le marché de l'art restent très fragiles et assez faibles.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Je vous propose donc d'accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de 93 246 € au chapitre 925, et de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mme Valérie SIMONET, Présidente du Comité syndical de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, ne prend pas part au vote.)*

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ENTREPRISES

RAPPORT N° CD2020-09/3/13

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport concerne une délibération que nous avions prise, qui n'avait pourtant fait l'objet d'aucune remarque lors de son examen. Je regrette que M. LEGER qui en parlait en début de matinée soit sorti. Il s'agit de la délibération n° CP2020-05/2/7, prise lors de la réunion du 15 mai dernier, par laquelle la Commission Permanente avait décidé d'affecter un crédit exceptionnel de 1,5 M€ au maintien de l'activité économique sur les territoires, au profit des EPCI compétents en Creuse.

Par courrier en date du 9 juillet dernier, Mme la Préfète de la Creuse a adressé son analyse au Conseil départemental comme suit, et a en conséquence, demandé le retrait de cette délibération : « *Dans le cadre du contrôle de légalité, j'ai été rendue destinataire, ces derniers jours, de délibérations d'établissements publics de coopération intercommunale – EPCI –, à fiscalité propre qui, dans le cadre de ce dispositif, ont validé l'avenant au contrat Boost'ter tout en précisant que le fonds accordé par votre collectivité serait destiné au fonds d'aide aux entreprises en difficulté impactées par la crise sanitaire.* »

Voilà pourquoi aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de retirer cette délibération.

Monsieur le directeur général des services, pourriez-vous nous rappeler le fond du dossier ?

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Pour mémoire, il s'agit de retirer la délibération prise lors de la CP du 25 mai. Lors de la séance plénière de la fin juin, nous avons pris des délibérations visant à signer des avenants aux contrats Boost'Ter afin de permettre à la collectivité de verser une aide aux comcoms pour financer des dispositifs de lutte contre les effets sociaux de la pandémie. Nous visions notamment les domaines de compétence partagée, comme la culture et le sport. Tout est dans ce « notamment », car c'est à ce titre que la délibération n'a pas pu être attaquée par le contrôle de légalité.

Nous nous sommes rapprochés des comcoms pour leur proposer une nouvelle rédaction de la délibération qui ne prête pas le flanc à la critique et s'inscrive dans le cadre de ce qui avait été voté par le Conseil départemental. Le délai de recours de deux mois est maintenant passé. Entre-temps, nous avons eu des échanges avec la Préfecture qui n'a pas jugé utile d'aller plus loin. Il s'agit maintenant, pour chaque comcom, de délibérer à nouveau sur ces propositions.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie de ces précisions. Comme vous l'aurez compris, nous sommes dans l'obligation de retirer cette délibération du 15 mai dernier. Cependant, comme M. le directeur général des services vient de l'expliquer, un avenant aux contrats Boost'Ter sera proposé aux intercommunalités, à hauteur de 10 € par habitant pour chaque intercommunalité. A condition que cette délibération ne soit pas de nature à éveiller le contrôle de légalité de la Préfecture, tout devrait bien se passer.

Donc, soyez très vigilants, mesdames et messieurs, si vous êtes élus dans vos comcoms.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de retirer la délibération susvisée. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. Thierry GAILLARD remplace Mme Valérie SIMONET au fauteuil de la présidence.

ALLOCATIONS CANTINES POUR LES ELEVES DU 1ER DEGRE MODIFICATION DU REGLEMENT

RAPPORT N° CD2020-09/3/14

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Afin de réduire les frais de demi-pension réglés par les familles aux revenus modestes pour leurs enfants scolarisés dans les classes primaires, il conviendrait d'adapter le règlement d'aide correspondant afin de tenir compte des situations que connaissent certains élèves qui effectuent des rentrées décalées dans le temps, notamment en maternelle où ils peuvent rentrer en janvier ou en mars.

Aussi, vous est-il proposé de compléter la rubrique IV « présentation du dossier » dudit règlement ainsi qu'il suit : « *Tout changement de situation d'un élève en cours d'année doit impérativement être signalé par la famille. Pour les élèves de maternelle, la date de début de scolarisation doit être renseignée dans la demande* ».

C'est un plus par rapport à ce qui existait, puisque cela permet aux enfants de maternelle d'en profiter toute l'année.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Je vous propose de modifier le règlement d'aide « Allocations cantine en faveur des élèves du 1er degré » conformément au projet annexé au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT 2021 DES EPLE :
DGF, SUBVENTION SPECIFIQUE EPS, PRESTATIONS ACCESSOIRES
DES CONCESSIONS NAS ET CODIFICATIONS RCBC

RAPPORT N° CD2020-09/3/15

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Le Département contribue au fonctionnement des collèges. Chaque année, il lui appartient de fixer le niveau des dotations qu'il alloue à chacun d'eux et de proposer une nomenclature départementale pour l'ensemble des crédits de fonctionnement alloués aux collèges en dehors de la DGF et de ses compléments éventuels.

Quel sera le panorama des dotations ? Les dotations relatives aux crédits de fonctionnement, hors coûts de restauration et d'hébergement, et les crédits non affectés réservés aux urgences et aux besoins ponctuels des collèges ainsi qu'au soutien spécifique en faveur de l'éducation physique et sportive et les prestations accessoires. Le détail figure dans le tableau du rapport.

La dotation à répartir entre les collèges était prévue à hauteur 1 485 815 €. Mais je vous renvoie au correctif qui vous a été remis sur table qui modifie cette somme, en légère augmentation, à 1 490 734 €. Même si la dotation ne baisse pas, nous constatons une baisse du nombre de collégiens accueillis. Ainsi, le collège Martin Nadaud enregistre une baisse de 102 élèves, Bonnat sept élèves, Bourganeuf vingt élèves, Chambon-sur-Voueize 13 élèves, Châtelus 9 élèves, à Saint-Vaury une petite baisse peu significative et, ailleurs, le nombre se maintient. Le montant de la dotation par élève sera donc supérieur.

La répartition de cette dotation entre les dix-huit collèges creusois s'effectue, comme précédemment, selon des critères qui garantissent une équité de traitement : la part « viabilisation » est en légère hausse, + 3,16 % ; la part « entretien » est constituée d'un forfait unique ; la part « déchets ménagers » se fait sur facture ; la part « enseignement général » résulte d'un forfait unique, qu'il est proposé de maintenir à 75 € par collégien ; la part « enseignement technique » prend également la forme d'un forfait, de 50 € par élève inscrit en section SEGPA ; la part « administration » sera reconduite à hauteur de 58 €.

Il est également proposé de constituer une réserve de crédits, qui sera répartie en cours d'exercice sous la forme de complément à la DGF sur demande justifiée des établissements au regard de l'analyse financière. Il est proposé de porter cette réserve à 40 000 €. Concernant la dotation spécifique pour l'éducation physique et sportive, l'EPS, le montant de cette dotation découle de l'application d'un forfait par élève et par établissement. Pour 2021, celle-ci s'élèvera globalement à 43 912,59 €. La légère diminution constatée par rapport à celle de l'année 2020, résulte de la baisse cumulée des effectifs.

Pour ce qui est des prestations accessoires, il vous est proposé de reconduire les montants appliqués en 2020 pour cette dotation. A cet égard, je vous renvoie au tableau figurant dans le rapport.

S'agissant de la codification, dans le cadre de la Réforme du cadre budgétaire et comptable des établissements publics d'enseignement, afin de maintenir la traçabilité des interventions, il est proposé de reconduire la nomenclature départementale en vigueur depuis 2013 et dont le détail figure en annexe 3.

Mme Valérie SIMONET, Présidente de l'Assemblée départementale, reprend place au fauteuil présidentiel.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose pour l'exercice 2021 :

- de fixer à 1 490 734 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de fixer à 40 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'éducation physique et sportive à 43 912,50 € et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du présent rapport ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du présent rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

TARIFS 2021 DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES

RAPPORT N° CD2020-09/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics. A ce titre, il lui appartient de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement scolaire dans ces établissements.

Pour mémoire, l'harmonisation des tarifs, effective depuis 2015, s'est construite sur la base de trois principes fondamentaux : l'égalité de traitement des usagers ; l'allègement de

la participation des familles des élèves demi-pensionnaires et internes aux charges de fonctionnement du service ; et la mise en place d'un tarif commensal qui ne soit pas inférieur, d'une part, au coût des denrées du repas et, d'autre part, au tarif applicable aux élèves demi-pensionnaires.

Reconduite à l'identique entre 2015 et 2019, la tarification départementale a été réévaluée en 2020 pour tenir compte de la hausse du coût des denrées et permettre aux établissements de développer l'approvisionnement en circuits courts de proximité. Nous essayons avec les chefs d'établissement et les intendants de développer cette pratique au maximum.

Au regard des analyses des comptes financiers 2019 et pour poursuivre la politique engagée, il est proposé d'augmenter cette tarification départementale en appliquant la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation 2019, qui s'élève à 1,2 %.

Les tarifs proposés figurent dans le tableau en annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – De 2,94 €, le coût passe donc à 2,98 €, soit une augmentation de quatre centimes. A titre d'information, le coût du repas, hors charges de personnel, est de l'ordre de 6 € dans notre Département. Le Conseil départemental prend à sa charge 3,02 €, 50 % restant donc à la charge des familles, sans compter le coût des agents de préparation, etc. Donc, retenons ces chiffres : 2,98 € pour 50 % du coût du repas. Pour les nuitées, le tarif de l'hébergement est de 7,16 €.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter ce dispositif tarifaire 2021 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE. *(Adopté à l'unanimité.)*

COLLEGE DE DEMAIN

RAPPORT N° CD2020-09/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – En introduction de ce rapport, nous vous présentons un petit film réalisé sur le « Collège de Demain ».

(Il est procédé à la projection d'une vidéo sur le Collège de Demain.)

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite M. CARRIOU à nous présenter la démarche engagée par le Conseil départemental pour travailler en partenariat à l'échelle de l'ADF sur le projet « Collège de Demain ».

M. CARRIOU, en charge du projet « Collège de Demain ». – Ce Collège de Demain est déjà engagé en Creuse, et se fonde sur quatre grands axes et items.

Premièrement, il repose sur le plan numérique au collège, car il faut avant tout connecter les collèges entre eux. De ce point de vue, la Creuse n'a vraiment rien à envier aux autres départements.

Deuxièmement, il s'agit de coconstruire de nouveaux espaces d'apprentissage contribuant à l'amélioration de la qualité de vie au collège, et pas uniquement des élèves mais aussi de tous ses usagers, agents et personnels de l'éducation nationale. Cette qualité de vie passe par le confort thermique – pour lequel un important travail reste à faire –, la luminosité, l'ambiance sonore et la qualité de l'air dont on se rend compte, en cette crise du Covid, combien elle est un enjeu important. C'est ainsi que nous sommes, par exemple, en train de réaménager les salles de technologie du collège Martin NADAUD. Nous étions d'ailleurs hier encore dans ce collège pour affiner les besoins des enseignants, car il est essentiel que tous comprennent que nous sommes dans une démarche en co-construction, incluant les enseignants, les élèves et les agents. Engagée l'année dernière, elle a déjà bien avancé et les travaux commenceront à l'été 2021.

Troisièmement, la collectivité a un rôle indirect à jouer pour améliorer le climat scolaire, notamment dans les zones à risque. Un important travail est mené pour diagnostiquer ce qui se passe dans les halls, les couloirs et les sanitaires des collèges. Ces espaces peuvent être des zones d'incivilité, voire de harcèlement. Ce sujet est amorcé et sera sûrement étudié au collège de BONNAT. Organisé par le CIO de la Creuse, un travail est également lancé au collège d'AUZANCES, depuis près d'un an, concernant la cour de récréation. Cela répondait à un souhait exprimé par les élèves. Il s'agit de réfléchir sur ce lieu de vie, sachant que la cour de récréation sert de terrain de football aux garçons au milieu et que, malheureusement, les filles et les autres garçons se répartissent autour du terrain.

M. DUMONTANT. – Ce n'est pas toujours cela !

M. CARRIOU, en charge du projet « Collège de Demain ». – Non, mais c'était une volonté des élèves de travailler sur ce sujet, d'étudier les usages et d'arbitrer et de proposer un projet en conséquence.

Le quatrième axe est agir avec et pour les collégiens. Il s'agit de placer les collégiens en situation de décideurs de leur lieu de vie, en usant de techniques – hackathon, co-design –relativement connues sur un sujet intitulé « Bien manger au collège » en 2020-2021.

Autre sujet, celui de la transition énergétique et écologique. En l'occurrence, un projet est en cours pour former aux bons usages des agents des collèges pour l'entretien des locaux avec des produits écologiques. Un autre projet concerne l'implantation de panneaux

photovoltaïques sur les toits des collèges, pour fournir et revendre l'électricité à l'opérateur ; une étude est menée par la Direction des bâtiments à ce sujet.

L'inclusion est aussi essentielle et indispensable, pas seulement s'agissant de l'aspect physique, qui est primordial, dans la prise en compte d'espaces et de mobiliers adaptés permettant à une personne à mobilité réduite de circuler aisément en classe, mais pas seulement : pour tout ce qui relève de handicaps cognitifs, un enjeu de taille porte sur le numérique et la mise en œuvre de systèmes adaptés à ces élèves.

Par ailleurs, nos agents sont aussi d'excellents ambassadeurs de ce qui peut être proposé dans les collèges par la collectivité. Dès cette année, sera créé un groupe de « métiers de la restauration au collège » pour permettre des échanges de pratique entre pairs sur les thématiques du numérique en cuisine, facilitant la traçabilité, les circuits courts, les repas équilibrés.

De même, une expérimentation est en cours depuis une année sur la maintenance matérielle des bâtiments de nos collèges, qui consiste à mobiliser les équipes et les compétences que nous partageons sur des projets de travaux dans les collèges.

Le collège est un facteur d'attractivité. C'est à la fois un avantage et un inconvénient, les classes vont se charger ; c'est extrêmement intéressant, notamment au niveau des taux de réussite du brevet des collèges, dont la moyenne est au-dessus de la moyenne nationale.

Enfin, nous souhaitons un collège-incubateur qui, sur un territoire, proposera des projets pour les collectivités et les associations, pour les parents, un collège expert pour s'engager sur des projets de territoire proposés par les communes, etc.

Voilà ce que peut être le « Collège de Demain » en Creuse. Je vous remercie de votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup.

Sans doute allez-vous réagir car j'imagine bien que nous sommes perfectibles et que, forts de l'expérience professionnelle de certains d'entre vous, mesdames et messieurs, vous avez un regard sur ce sujet et ces propositions.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – C'est effectivement le professeur de lycée qui va vous répondre : à mon sens, personne ne peut être contre ces actions ou ces thématiques ! Elles sont motivées et fondées. Pour être professeur, je vis la même situation au sein de mon lycée, et je pense que la Région pourrait aussi qualifier l'ensemble de son action en faveur des lycées de « Lycée de Demain ». Finalement, ce n'est que l'adaptation de nos collèges aux temps modernes, en particulier à la numérisation.

Vous faisiez référence à l'ADF et à la réflexion engagée en son sein sur le Collège de Demain. Je me demandais s'il était un seul Département dans ce pays qui ne se préoccupât

pas de l'adaptation de ses collèges aux temps modernes : numérisation, implantation de panneaux photovoltaïques, etc.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, peut-être n'avons-nous pas été suffisamment clairs. Les réflexions du groupe de travail de l'ADF ne portent pas sur des panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges, mais sur ce qui concourt au bien-être, à la motivation, à la participation citoyenne des usagers. Voilà la démarche dans laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui. Rien n'est plus facile, en effet, que de commander à une équipe d'assistance à maîtrise d'œuvre et à des architectes de nous construire un collège. Mais aujourd'hui, nous pensons – et cette pensée est loin d'être partagée à la seule échelle de la Creuse, que ce soit dans de petits ou de grands Départements – qu'à un moment où, vous l'avez dit vous-même ce matin, le nombre d'élèves diminue, les projets sont plutôt des adaptations de bâtiments anciens – sauf, bien sûr, à LA SOUTERRAINE qui fait l'objet d'un grand programme immobilier.

C'est la raison pour laquelle nous devons travailler de manière différente et qu'il convient d'intégrer cette dimension dans les réflexions sur ces projets de réaménagement. En tant que collectivité, aujourd'hui, nous ne commandons plus de bâtiments qui répondent à normes telles que tant de mètres carrés par enfant ; nous travaillons sur le bien-être des enfants. Cela impose une démarche qui nous paraît une évidence aujourd'hui, mais qui ne l'était pas auparavant, celle de savoir qui sont les collégiens actuels, dans quel cadre de vie ils évoluent, que représentent les journées qu'ils passent au collège, quel est l'impact sociétal par rapport à leur milieu d'origine, quels transports ils utilisent, s'ils sont fatigués, s'ils ont besoin de manger et toutes les réflexions qui tendent à expliquer – et vous le dites vous-même – que l'enfant est ou n'est pas attentif et réceptif aux enseignements qui lui sont prodigués.

Après moult réformes de l'enseignement, nous ne pouvons nier qu'il existe sans doute d'autres facteurs sur lesquels il est possible de jouer. Ce n'est pas en changeant les programmes d'histoire, de géographie ou de mathématiques que nous obtiendrons de meilleures réussites et de meilleurs élèves. D'autres facteurs influent, rejoignant la vision que nous avons de nos compétences sociales départementales, comme la protection de l'enfance et l'accompagnement des familles. Nous avons donc choisi de mener cette réflexion en nous appuyant prioritairement sur ce volet plutôt que sur des architectes qui construisent ou rénovent des bâtiments.

Certes, cela n'est pas novateur dans les faits, mais cela l'est totalement dans la démarche. C'est ce qui est séduisant à l'échelle nationale aujourd'hui, c'est de repenser les choses : qui est l'usager, qui est le collégien, quelle est sa vie, quel est son rythme ? Que pouvons-nous faire pour qu'il soit dans les meilleures conditions pour apprendre et devenir un citoyen de demain ?

Il faut aussi accompagner les enseignants. Monsieur LEGER, vous le savez, même si le problème est moins flagrant en Creuse. Nous entendons régulièrement parler de nombreux enseignants qui, à l'échelle nationale, rencontrent de réelles difficultés dans l'exercice de leur profession, confrontés à une notion de respect, d'irrespect, devrais-je plutôt dire, et au manque de considération de la part des familles, et plus grave encore, de la part des élèves eux-mêmes. Donc, faire participer les enseignants pour qu'ils puissent nous indiquer leurs besoins, pour concevoir des espaces idéaux qui permettent de gommer certaines aspérités nous intéresse au plus haut point.

Vous avez raison, c'est un projet passionnant. Mais nous ne faisons que l'accompagner et le gérer au mieux auprès des équipes pédagogiques avant tout.

M. LEGER. – Le Conseil général des Jeunes aurait été une belle instance pour demander aux collégiens ce qu'ils voulaient, eux qui sont les usagers du collège.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est cela, le nouveau Conseil départemental des Jeunes, monsieur LEGER. Vous le savez bien, nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, mais vous n'écoutez pas toujours ! Les enseignants et les principaux nous disaient qu'après dix ans d'existence, le Conseil général des Jeunes était devenu désuet et qu'il n'intéressait que deux élèves du collège qui venaient ici pour l'éducation citoyenne. C'était génial, ils adoraient : ils allaient au Sénat à Paris, au Parlement européen à Strasbourg, c'était extraordinaire. Mais quelles étaient les retombées pour les autres élèves du collège ? Voilà la vraie question... qui nous a été posée !

Nous avons réfléchi à la façon d'impliquer l'ensemble des élèves d'un collège dans des démarches qui intéressent leur quotidien. Nous l'avons testé l'an dernier au collège d'AUZANCES et au collège Martin NADAUD. Les principaux et les enseignants que nous rencontrons nous félicitent. Donc, effectivement, vous avez raison : fini le Conseil général des Jeunes d'il y a quinze ans, et vive le Conseil départemental et citoyen des Jeunes au sein de chacun des dix-huit collèges du Département ! Tels sont notre souhait et notre ambition. Mais, monsieur LEGER, les professeurs d'histoire pourront y participer. *(Sourires.)* La Région s'inscrit dans une démarche identique car, bien évidemment, Alain ROUSSET est en train de modéliser le « Lycée de Demain ». Il le dit, comme tout le monde !

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, j'espère que ce Lycée de Demain sera celui de LA SOUTERRAINE !

Mme LA PRESIDENTE. – Prioritairement ! Comme vous le savez, nous avons réalisé un long travail. Nous nous sommes particulièrement retrouvées avec Mme la Proviseure dans nos choix et la vision que nous avions de ce que devait être le Lycée-Collège de Demain, contrairement au choix vers lequel nous poussaient les décisions des acteurs et professionnels du bâtiment. Vous nous en citez le plus bel exemple.

Il faut vous retourner vers la Région qui pilote le projet.

Mme GALBRUN. – C'est une question qui revient régulièrement en Conseil d'administration, vous vous en doutez bien.

Mme JOUANNETAUD. – Madame la Présidente, comme nous évoquons le sujet des collèges, j'aurais une question au sujet de celui de BOURGANEUF. Le projet de réhabilitation des locaux de ce lycée est-il totalement enterré ?

Mme LA PRESIDENTE. – Disons qu'il est totalement phasé et répond à des priorités, comme vous pourrez le constater dans la DM2 qui va vous être présentée. Nous avons entendu le Principal il y a quelques mois, j'avais également eu l'occasion de rencontrer l'ancien Maire de BOURGANEUF lors d'une réunion. Nous avons décidé de flécher les priorités de ce collège en termes d'aménagement et d'investissement. Je n'ai pas ici les montants, mais sachez que cela représente une somme importante.

Mme JOUANNETAUD. – A chaque conseil d'administration, nous sommes interrogés à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est le cas dans les dix-huit collèges. Des projets sont proposés dans chaque collège de la Creuse, comme sur toutes les routes et de nombreux autres bâtiments auxquels la capacité financière du Département ne permet malheureusement pas de répondre. Vous le savez bien puisque, depuis cinq ans, comme moi, vous avez étudié et analysé ces sujets et les comptes administratifs. Vous connaissez notre capacité d'autofinancement, et j'ai parfois entendu dire dans cette enceinte qu'il ne fallait pas endetter les Creusois et ne pas emprunter.

Vous avez raison, chaque collège nécessite des travaux conséquents. Nous avons dû prioriser. Dans le cadre de nos obligations réglementaires, nous avons dû répondre prioritairement à la mise en sécurité des collèges, qui représente plusieurs centaines de milliers d'euros et ne pouvait attendre dix ans, et à celle, qui a aussi longtemps traîné, du programme de mise en accessibilité des collèges pour les élèves en situation de handicap.

Vous avez raison, madame JOUANNETAUD, si nous nous limitons à ne refaire qu'un seul collège, après celui de LA SOUTERRAINE qui a coûté 5 M€ et celui de BOURGANEUF est du même acabit, nous ne ferons rien d'autre ailleurs. Nous n'avons pas la capacité financière suffisante pour le faire, à moins que vous me donniez les clés et m'expliquiez à quoi renoncer pour dégager des financements. Nous devons opérer des choix. Nous traitons donc les priorités. S'agissant du collège de BOURGANEUF, un certain nombre de problèmes ont été pointés l'an dernier, qui sont aujourd'hui proposés au titre des travaux à réaliser. Sincèrement, nous ne pouvons pas réaliser tous les travaux au collège de BOURGANEUF.

Mais BOURGANEUF n'est pas oublié ; vous le savez, nous y avons financé une très belle maison du Département, sans oublier les travaux réguliers exécutés sur l'axe routier ainsi que d'autres.

Mme JOUANNETAUD. – Mon propos n'est pas de dire que BOURGANEUF est oublié.

Une étude a été menée à son terme et, comme vous le dites, ensuite, il s'agit d'un choix politique, un choix de gestion.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut vraiment se pencher sérieusement sur les chiffres.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Permettez-moi de revenir sur le fond de ce dossier du « Collège de Demain ». Je rejoins mon collègue, Jean-Luc LEGER : on ne peut qu'être favorable à cette réflexion. Il faut, en effet, anticiper ce que sera le collège de demain dans un monde où tout va très vite, sûrement trop vite, notamment pour nos collégiens.

Toutefois, à ce sujet, je vais remettre ma casquette d'enseignant : que ce soit en matière d'intervention du Département ou par le prisme de l'Education nationale, n'oublions jamais les fondamentaux. Aujourd'hui, dans les classes dont j'ai la charge, je constate la difficulté scolaire, voire la très grande difficulté, y compris en Creuse. Fort heureusement, nous accueillons des élèves brillants, mais l'hétérogénéité est très forte. N'oublions pas cette dimension : certains élèves peinent à se sentir à l'aise dans le monde du collège et, plus largement, des apprentissages ; or c'est bien ce qui est fondamental.

Donc, n'oublions pas les fondamentaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est précisément le sens de la démarche que nous vous présentons : nous ne voulons pas intervenir sur les enseignements et les apprentissages, mais intervenir pour permettre aux jeunes, aux élèves, de se sentir mieux au collège. Nous n'allons pas épiloguer sur les sujets pointés par M. CARRIOU mais, comme vous le rappelez, des jeunes de dix ou onze ans ont la « trouille » d'aller au collège. Ce n'est pas trop le cas en Creuse, mais cela l'est dans de nombreux autres territoires.

Chaque fois que nous sommes invités dans un collège, je loue les démarches mises en œuvre par les enseignants au-delà des apprentissages fondamentaux. J'assiste à des ateliers théâtre ; je me souviens de l'émotion que nous avons ressentie lors de la représentation sur la vie de Simone VEIL par les collégiens de CHENERAILLES ! Accompagner, dans le cadre de nos prérogatives et de nos compétences, le mieux-vivre des jeunes au collège et des enseignants pour qu'ils s'y sentent mieux pour pouvoir aller au-delà des programmes éducatifs purs et durs, c'est ainsi que je conçois notre mission.

Voilà pourquoi lorsque Mme JOUANNETAUD demande si l'on fait le collège de BOURGANEUF, je réponds peut-être. Cela peut être une décision. Mais notre action ne se réduit pas à cela. Compte tenu de notre capacité financière, notre démarche est d'essayer d'agir sur un ensemble de domaines pour les dix-huit collèges creusois car, à mon avis, il y a une relative urgence à traiter de ces questions.

C'est un débat très intéressant, et je vous remercie de ce long échange.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Je ne développerai pas le rapport, puisque de nombreux points ont déjà été présentés. Je me bornerai à préciser qu'une étude énergétique a été réalisée sur les différents collèges. En cette matière également, sont apparues des priorités. Ce n'est pas parce que je suis à DUN-LE-PALESTEL mais, à voir son aspect extérieur, on dirait un collège de BEYROUTH. L'état de délabrement impose aussi une priorité par rapport à d'autres collèges. Grâce à cette

étude énergétique, nous savons où nous allons et connaissons les priorités de chaque collège du département. A FELLETIN, bien sûr, il n'y a pas de problème, c'est magnifique.

Au-delà, je tenais à remercier M. CARRIOU et les équipes départementales pour l'expérience CANOPE menée au service du Département et le travail de réflexion conduit sur le Collège de Demain.

Sans reprendre totalement le rapport, je souligne toutefois que nous visons ce processus de renforcement de l'attractivité de notre territoire, avec l'accueil des jeunes dans des espaces adaptés, selon quatre axes prioritaires : renforcer les interventions qui mobilisent les fonctionnalités et les ressources numériques ; concevoir les projets opérationnels selon des méthodes fondées sur les usages ; consolider les partenariats éducatifs avec les acteurs du territoire ; et garantir la durabilité des interventions dans les domaines de l'énergie, de l'inclusion et de la santé.

Ce programme qu'il est proposé de construire et de mener à bien repose sur les leviers dont la loi a confié à la maîtrise au Département, avec les dotations de fonctionnement des collèges, la gestion de personnels chargés des missions de restauration, de maintenance et d'entretien. Il convient de mettre en œuvre, à ce titre, la mutualisation des achats au travers de la commande publique, du soutien à la pratique d'activités dans les secteurs de la culture, du patrimoine ou du sport, et de l'accompagnement en ingénierie technique.

Le rapport reprend, dans un tableau, les actions en cours qui ont été évoquées par M. CARRIOU et qui concernent pratiquement tous les collèges. Je soulignerai les actions spécifiques au collège d'AUZANCES et au collège Martin NADAUD pour les salles informatiques. A ce sujet, il me semble que Guy AVIZOU avait demandé en troisième commission le plan de déploiement numérique. Il est à disposition, nous vous le remettrons avec les dates de remise des tablettes dans les collèges.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur DAULNY.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je voulais préciser que le sens de mon intervention précédente dépasse le volet bâtimentaire. Lorsque je parle de fondamentaux, c'est bien sur le sens que l'on donne aux choses. Je m'explique : vous pourrez construire la plus belle salle, si les élèves n'y trouvent pas de sens – de sens de venir au collège, de sens de l'effort, j'ose le dire, de repères sur les fondamentaux que sont la politesse, la ponctualité, etc. –, cela ne servira à rien. C'est peut-être moins le cas en Creuse, le phénomène est sans doute plus fort sur le plan national. Je tiens vraiment à mettre en garde, car ce projet peut être très intéressant mais il faut toujours garder à l'esprit que, si l'on peut mettre toutes les tablettes que l'on souhaite – et il faut continuer, vous prêchez un convaincu –, il ne faut jamais oublier ces fondamentaux.

Mme LA PRESIDENTE. – J'entends ce que vous dites, mais nous ne faisons que ce que nous pouvons faire en tant que collectivité. Je ne veux pas m'immiscer dans l'ordre éducatif et moral des familles ou de l'Education nationale. Je suis entièrement de votre avis et nous essayons de faire en sorte que les enfants se sentent bien. Vous savez, c'est l'histoire de l'escalier

d'immeuble : quand il est tagué, on continue de le taguer et l'on détruit. Quand il est beau et agréable, on en prend soin. Cela relève de cette attitude.

M. DUMONTANT. – Tout cela y contribue.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est cela, nous y contribuons et tâchons d'accompagner au mieux l'Education nationale en faisant autre chose que seulement construire des collèges, des murs et des toits, etc. J'ai l'intime conviction que nous devons jouer sur autre chose que la rénovation pure et dure, nous devons aller au-delà de l'utilisation d'un architecte et d'équipes de maîtrise d'œuvre. Même si cela semble désuet, je pense comme vous que c'est le vivre-ensemble et le respect de l'autre qui permettent aux enfants d'être réceptifs à l'enseignement qui leur est prodigué. Cela me paraît indispensable aujourd'hui, pour ne pas dire crucial.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Il s'agira donc de mettre en place cette démarche du « Collège de Demain » pour tous les collèges, qui garantira aux équipes éducatives, aux collégiens et à leurs familles, d'être dans une co-construction afin que nous ne soyons, finalement, que les accompagnateurs du projet d'établissement.

Il vous est proposé :

- de formaliser l'engagement du Département dans la démarche « Collège de Demain en CREUSE » ;
- de m'autoriser à finaliser la construction d'un projet stratégique avec nos partenaires – services déconcentrés de l'Etat, Préfecture, équipes de direction et pédagogiques des collèges, acteurs des territoires, Assemblée des Départements de France ;
- et à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, notamment celles permettant, le cas échéant, de mobiliser des financements publics à cette fin. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour la suite de l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, je préférerais que la démarche de contrat de transition écologique nous soit présentée avant le projet MobBiodiv'2020, qui est l'une des actions qui s'inscrit dans cette démarche. Nous inverserions donc l'ordre des rapports. *(Assentiment général.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Cela ne pose aucun problème.

DEMARCHE DE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE – CTE – DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2020-09/3/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La démarche du Contrat de transition écologique, ou CTE, a été également évoquée en début de séance. Monsieur LEGER, vous avez parlé du label CTE. Mais je rappellerai qu'en 2019, les Départements n'étaient pas éligibles au CTE. Seuls les EPCI pouvaient y recourir.

Nous avons interrogé les services de l'Etat et le constat est qu'aucune comcom ne se serait lancée seule, ni même à plusieurs, dans cette démarche de CTE. C'est la raison pour laquelle, depuis quelques mois, nous avons souhaité travailler sur ce concept de CTE, l'idée étant de ne pas travailler seul dans son coin mais en partenariat, que ce soit avec les communautés de communes, l'ensemble des services de l'Etat ou d'autres structures pouvant être concernées par les actions de CTE.

Aujourd'hui, la présentation qui vous en sera faite est sommaire, puisqu'elle porte sur l'esprit de ces contrats de transition écologique. Évidemment, tout sera décliné thématique par thématique. Un gros travail s'offre à nous. Nous n'en sommes qu'aux prémices.

Le Département, je l'ai dit, n'était pas éligible à la démarche de contrat de transition écologique. Cependant, au regard du contexte et des besoins de coordination liés aux questions d'adaptation au changement climatique, le Conseil départemental de la Creuse a fait le choix de s'investir aux côtés des acteurs du territoire dans cette démarche. Au travers des échanges avec les nombreux partenaires, tels la Chambre départementale d'agriculture, le SDEC, les services de l'Etat – Préfecture, DREAL et DDT –, il vous est aujourd'hui proposé d'aller plus loin.

A ce stade, nous proposons de travailler avec l'ensemble de ces partenaires autour de quatre axes principaux.

Le premier est l'autonomie énergétique. Elle se traduit par l'élaboration d'un Schéma départemental des énergies renouvelables avec un partenaire incontournable, le SDEC, l'idée étant d'être ouverts à ce type d'énergies pour déterminer une feuille de route, mais également par des fiches destinées à accompagner la transition vers l'autoconsommation des grands consommateurs, dont le Conseil départemental si l'on tient compte du nombre de bâtiments dont il dispose, ou encore par l'amélioration de la performance énergétique dans l'habitat creusois en partenariat avec l'Etat, le Conseil régional et le GIP Habitat, afin de lutter contre la précarité énergétique.

Le second est la préservation des ressources naturelles. Cet ensemble d'actions revêt une importance capitale. Il s'agit, entre autres, du déploiement des actions décrites au sein du Schéma départemental d'alimentation en eau potable – SDAEP – que nous avons voté en juin dernier. Il s'agit également de l'accompagnement à la recherche de solutions pour les usages agricoles de l'eau, car l'eau potable n'est pas seule en cause, s'ajoutent les usages agricoles et industriels. En la matière, nous soutenons un certain nombre de projets ISABEL, BRGM, qui étudient et recherchent des alternatives. Le projet ISABEL est porté par la Chambre d'agriculture, il s'agit donc d'un travail partenarial. Parmi ces actions, je citerai l'élaboration d'un Schéma départemental de protection des Espaces naturels sensibles et des zones humides. Ce n'est pas un petit chantier, cela nécessiterait d'importants moyens financiers et humains, mais ce schéma est pertinent pour le département. Il conviendra également d'optimiser le Plan

de gestion de la forêt, propriété du Conseil départemental, qui aura valeur d'exemple et accompagnera une réflexion à l'échelle départementale des propriétaires et gestionnaires de forêt, pour une vision concertée et durable, l'idée étant de parvenir à concilier une forêt économiquement viable et une forêt écologiquement viable, adaptée à la grande thématique du réchauffement climatique. Là encore, le travail à fournir en partenariat avec l'ONF est imposant. Je pense notamment à un projet en cours avec cet organisme intitulé « Résilience ». Quand on voit l'importance de la forêt dans notre département, il est normal d'avoir un regard particulier sur ce sujet.

Le troisième axe concerne les nouvelles mobilités. Il nous reviendra d'élaborer un Plan des mobilités en Creuse, incluant l'achat de véhicules électriques, l'installation de bornes de rechargement, la mise en œuvre d'applications internet et des solutions de transport adaptées. Une réflexion sera également conduite autour du développement d'alternatives aux mobilités, par le renforcement du partenariat avec le réseau TELA, notamment pour des tiers-lieux, ou encore la réactualisation du plan de télétravail au sein de la collectivité départementale, dans la mesure où ce sujet revient régulièrement dans les entreprises et les structures publiques. En la matière également, une réflexion est menée dans l'ensemble de la collectivité.

Le quatrième axe est l'expérimentation au service de la stratégie territoriale. Nous bénéficions d'un outil fabuleux : la réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes. Il conviendrait d'y faire émerger un centre de ressources dédié à l'observation et à l'adaptation au changement climatique. Nous l'avons vu à l'occasion de l'événement malheureux de l'assec de l'Etang des Landes intervenu en 2019, ce secteur de la réserve est un centre d'observation du changement climatique pouvant nous permettre d'évaluer l'ensemble des services systémiques que rend la réserve dans ses différents usages, l'agriculture mais pas seulement, et concilier tout cela avec des exigences qui ne sont pas forcément les mêmes. L'intérêt n'est pas de les mettre en opposition mais en parallèle ou en perspective, de sorte à les gérer de concert. Enfin, j'évoquerai le projet « Pleine santé, Pleine nature » portant sur les cheminements d'accès autour de la réserve, ainsi que le projet alimentaire territorial, qui est une action du PPC, dans lequel est également impliqué le CPIE.

Il existe ainsi un certain nombre d'axes sur lesquels nous ouvrirons des chantiers petits, moyens et gros. Il est prévu une planification pluriannuelle. Le Département se positionne en tant que maître d'œuvre et en accompagnement d'autres acteurs. Actuellement, nous accompagnons deux démarches : le projet ISABEL CREUSE et le Bilan hydrologique sur le site de l'Etang des Landes.

Nous constituerions un comité de pilotage multi-partenarial, chargé de valider les différentes actions de transition écologique.

Voilà ce que je pouvais vous dire du cadre général de ces CTE.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme nous avons déjà travaillé avec les partenaires sur ces sujets, la suite consisterait à rencontrer les EPCI pour savoir s'ils ont envie de s'engager avec nous dans cette démarche ou s'ils préfèrent le faire de leur côté de façon individuelle. Pour l'instant, nous essayons de réfléchir à une vision et une stratégie et de déterminer si cela a du sens pour les autres collectivités.

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Le projet d'expérimentation de consommation d'électricité renouvelable réalisé avec le cabinet SOL Energie entre-t-il dans le cadre de l'accompagnement à la transition vers l'autoconsommation des collectivités ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le sujet est complexe. La parole est à M. MERPILLAT pour répondre.

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du territoire. – J'apporterai quelques précisions au sujet des circuits courts. L'objectif initial était de voir dans quelle mesure nous pouvions produire de l'électricité d'origine renouvelable, l'électricité verte à une échelle territoriale, c'est-à-dire à l'échelle du Département de la Creuse. Parmi les projets d'énergie verte identifiés par le bureau d'études le projet le plus important ne peut être réalisé prochainement. Il a donc été décidé de le mettre en suspens jusqu'à ce que des projets émergent sur le territoire de manière suffisante pour envisager de se lancer dans une telle démarche. Sinon, cela équivaudrait à aller chercher de l'électricité ailleurs, ce qui serait totalement orthogonal à la démarche initiale.

Mme CAZIER. – Je souhaitais savoir où nous en étions avec le cabinet SOL Energie car nous avions, au tout début, travaillé sur le sujet avec Jean-Jacques LOZACH. Ils sont très étonnés que le projet soit stoppé.

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du territoire. – Ce sont eux qui nous ont indiqué que le principal projet qui visait à produire de l'électricité d'origine renouvelable ne serait pas en mesure de se réaliser avant 2021, voire 2022.

Mme CAZIER. – Les simulations ont été réalisées sur neuf sites appartenant au Département. Un calendrier prévoyait, à partir du 1er janvier 2020, un démarrage des livraisons d'électricité et, en fait, c'est stoppé.

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du territoire. – D'une part, se pose une question technique qui n'apparaît pas réglée jusqu'à présent. D'autre part, le montage réalisé au travers du contrat d'expérimentation ne paraît pas cadré de manière tout à fait lumineuse par rapport au code des marchés publics. Il serait vraiment prématuré de s'engager dans une telle démarche compte tenu des paramètres techniques et des conditions réglementaires. C'est sans doute sur ces aspects que le bureau d'études devrait muscler son discours pour être plus clair.

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Le montage juridique n'est pas carré. Il était question de mettre en place un système de boursicotage, en achetant de l'électricité verte ailleurs pour la ramener sur notre territoire. C'était complément à côté de la plaque ! Donc, nous verrons ce que le cabinet sera en mesure de proposer par la suite.

Mme CAZIER. – Je ne suis pas d'accord. Trois collectivités se sont déjà engagées dans cette démarche – PARIS, BREST et le Grand CHATELLERAULT – et six autres sont en train de démarrer, dont NANTES, BORDEAUX, la Région Franche-Comté, le Département de l'Aude... Je trouve étonnant ce que vous me dites.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons reprendre ce sujet...

Mme CAZIER. – Oui, je pense qu'il faut le faire car le Cabinet SOL Energie est un cabinet très sérieux et, je me répète, ils ne comprennent pas le silence du Département. Vraiment, il faudrait vous remettre en relation avec eux.

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Permettez-moi de m'interroger quant à leur sérieux.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame CAZIER, je ne vois aucun obstacle à ce que nous les rencontrions ensemble. Si vous le souhaitez, j'organiserai une réunion pour remettre tout à plat et afin que nous soyons tous au même niveau de compréhension.

Mme CAZIER. – J'y suis très favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans le domaine de l'énergie, ne pourrait-on s'inspirer de ce que fait le Département des Hautes-Pyrénées qui a lancé une réflexion sur la manière dont une collectivité, Département ou Commune, pourrait participer à la gestion de barrages hydroélectriques ? En ce moment, partout en France, les concessions de ces barrages arrivent à échéance ; elles sont prolongées en raison de difficultés de mise en concurrence. Il ne s'agit pas pour un petit Département comme le nôtre, composé de petites communes, d'acheter un barrage hydroélectrique qui coûterait des millions d'euros, mais il est possible, car cela existe déjà en France, de créer des sociétés d'économie mixte d'hydroélectricité dans lesquelles une collectivité prend des parts, qui ont forcément des retombées car, lorsque nous produisons de l'énergie électrique, nous enregistrons très peu de bénéfices comparés à ceux réalisés par l'opérateur historique. Il ne coûte rien, en tout cas, de réfléchir à cette possibilité d'entrer dans une société d'économie mixte d'hydroélectricité. C'est en réflexion dans le Département des Hautes-Pyrénées et, me semble-t-il, dans les Départements alpins.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me suis saisie de cette question parce que Catherine MOULIN, maire de FAUX-LA-MONTAGNE, l'avait évoquée il y a deux ou trois ans quand il fallait réfléchir au renouvellement des concessions des barrages, à FAUX-LA-MONTAGNE et ailleurs. Je me suis tournée vers le SDEC parce que nous ne sommes pas très compétents dans

ce domaine. C'est la raison pour laquelle j'avais eu des rendez-vous réguliers sur ces questions d'énergie et de TEPOS, avec le SDEC et des intercommunalités. Vous comprenez aisément que ce ne soit pas très lisible, pour l'Etat.

Pour ce qui est de l'organisation stratégique, j'ai pensé que nous avions un syndicat qui fonctionne bien, qui s'organise et s'intéresse à ces questions de production électrique et de sa revente. Nous avons déjà dans notre département une société d'économie mixte, ELINA, qui s'est engagée aux côtés des SDEC de la Creuse et de la Haute-Vienne ; nous n'allions pas créer une nouvelle structure à côté. C'est, en tout cas, ma vision de la situation.

Donc, nous commençons à produire de l'énergie. Nous avons un budget annexe. J'ai fourni le diagnostic sur nos bâtiments au directeur de la SEM ELINA, en lui indiquant que nous n'étions pas compétents mais que ce sujet est crucial et d'importance et qu'il fallait sans doute que cette discussion ait lieu avec le SDEC ; nous serons aux à ses côtés, si celui-ci le souhaite. J'ai fait part de notre intention d'être à leurs côtés. S'il nous faut prendre des parts dans la SEM, si cela est possible, nous pouvons le faire pour les accompagner. Je suis totalement ouverte aux propositions qui iraient en ce sens, car cette réflexion est, à mes yeux, de prime importance.

Sur un sujet très concret auquel Jean-Luc LEGER a fait trait, celui du Plan alimentaire et des circuits courts, nous tournons autour du pot. Ce n'est pas au Département d'intervenir, c'est un autre qui doit faire mais une, deux, trois années passent et, finalement, le dossier n'avance pas. On se renvoie le bébé. C'est le cas sur un certain nombre de sujets, j'ai notamment en tête celui du CTE parce que nous en avions échangé avec le Président de la Corrèze. Comme pour le dossier de l'eau, la Préfecture nous a remis le dossier entre les mains, en nous expliquant qu'il n'existait pas de consortium d'acteurs aujourd'hui dans le département suffisant pour porter ces sujets stratégiques. Elle nous a demandé d'entreprendre les démarches et d'aller sur le terrain rencontrer les élus, les EPCI et les communes qui pourraient s'engager. Je veux bien le faire, mais je ne veux pas entendre dire ensuite que le Conseil départemental ne fait rien pour les circuits courts, pour l'énergie, l'eau, etc. Il est illusoire de penser qu'on aura toujours quelqu'un pour faire les choses à la place de...

Je pense également que, dans ce Département, si nous ne nous engageons pas ensemble sur la transition écologique, ainsi que sur bien d'autres sujets, nous perdons notre temps. Nous sommes trop petits, trop isolés ; à vouloir faire sans les autres, nous n'y arriverons pas. Je vous engage donc à participer, si vous le souhaitez. Le message est clair : le Conseil départemental est ouvert. Nous avons recruté des chargés de mission et de nouveaux agents au sein du Conseil départemental, nous cofinançons des études, des programmes et des projets. On ne peut pas nous reprocher de ne rien faire.

Nous sommes là sur une intention, nous travaillons avec la DDT. Nous organisons actuellement un rendez-vous avec Mme la Ministre Pompili à Paris. J'aimerais, si possible, lui soumettre ce schéma d'intention et cette démarche. M. LEGER m'a proposé de m'accompagner. Chers collègues, si vous validez la démarche, en lien avec la DDT, je me retournerai directement vers les intercommunalités pour savoir si elles souhaitent s'inscrire dans cette stratégie. Mais si l'on me répond négativement, que l'on ne vienne pas ensuite nous reprocher de ne rien faire.

Il s'agit d'une démarche d'intention. Quatre axes ont été identifiés en interne, reprenant les questions essentielles, dont celle du Schéma départemental des énergies non-renouvelables

– c'est une question, sans parler de l'éolien, mais nous savons bien que cela en fait partie –, celle de la cartographie des espaces sensibles et des zones humides dont la maire d'AUZANCES qu'elle n'était pas prise en compte dans les permis de construire de sa commune. C'est un document dont nous ne mesurons pas toujours l'impact dans les documents d'urbanisme d'une mairie. Il s'agit de partager l'ensemble de ces réflexions.

Ceux qui participent au Comité de pilotage du PPC sont sensibilisés également à la question de la forêt départementale qui fait l'objet d'une fiche. Puisque nous disposons de 500 hectares, je pensais que nous allions nous engager aux côtés de ceux qui porteront ce projet. Pourtant, je ne vois pas grand-chose émerger de cette démarche.

Enfin, pour ce qui est de la question des mobilités, souvenez-vous de cette demi-journée passée avec la Région et compagnie sur le Plan mobilités. Le Département ne s'occupe que de mettre en place des solutions de mobilité concernant les personnes en insertion ou en demande d'emploi et les enfants en situation de handicap. Mais qu'advient-il des autres ? Nous avons les moyens de proposer d'autres transports. Que faisons-nous ?

La proposition qui vous est faite vise à vous engager dans cette démarche. Si vous décidez que ces questions ne relèvent pas du Conseil départemental de la Creuse, dites-le et actons-le clairement.

Je vous propose :

- de vous prononcer sur l'opportunité de la démarche du Contrat de transition écologique et des axes que nous pourrions y inscrire. *(Adopté à l'unanimité.)*
- de constituer un Comité de pilotage chargé de valider les déclinaisons de ce contrat, composé de sept élus dont la Présidente – soit trois élus du Groupe majoritaire et trois du Groupe minoritaire ; *(sont proposés : Mme Valérie SIMONET, MM. Bertrand LABAR, Thierry GAILLARD, Nicolas SIMONNET, Mme Pauline CAZIER, M. Jean-Luc LEGER, Mme Marie-France GALBRUN* ;
- et de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*
- de donner un avis favorable à l'accompagnement financier de 26 381 € et technique de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation de l'étude ISABEL CREUSE, Phase I, et d'imputer la dépense nécessaire sur le Chapitre 907.38, Art. 2031 pour le Contrat de transition écologique de 2020 du budget du Département ;
- et de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*
- de donner un avis favorable à l'étude « Bilan hydrologique » sur le site de la RNN réalisé par la Chambre d'Agriculture et d'imputer la somme inférieure ou égale à 13 586 € sur le Chapitre 907.38, Art. 2031 du budget du Département ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je rappellerai que Vincent CAILLIEZ qui travaille également pour la Chambre d'Agriculture à l'échelle du Massif central présente une compétence rare pour notre

Département. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous proposer d'entrer dans cette démarche dont il serait le chargé d'étude.

ACCOMPAGNEMENT DU CPIE PAR LE DEPARTEMENT SUR L'APPEL A PROJET MOBBIODIV 2020 PORTANT SUR LA GESTION DURABLE DES HAIES DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2020-09/5/18

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – A l'origine, nous avions intégré dans le projet de CTE la thématique des haies. Mais, comme vous avez dû en entendre parler en début d'année, ce sujet a suscité un débat assez polémique dans le département. Bien qu'il soit important, en dépit de la bonne volonté de chacun, un constat partagé peine à émerger.

C'est ainsi qu'à l'initiative de la Direction départementale des territoires de la Creuse et sous l'égide de Mme Magali DEBATTE, Préfète de Département à l'époque, une première réunion de concertation a été organisée au début du mois juillet 2020. Elle a rassemblé un certain nombre de partenaires afin de recueillir les attentes et les besoins des acteurs locaux sur cette thématique. A l'issue de la réunion, l'ensemble des participants a acté l'intérêt de la mise en place d'une démarche collective et concertée en faveur de la gestion durable des haies creusoises, qui prenne en compte les spécificités et les besoins de chacun, qui ne sont pas forcément les mêmes ni non plus forcément en opposition.

Il a été décidé de déposer un projet multi-partenarial ambitieux dans le cadre de l'appel à projets de l'Office français pour la biodiversité « MobBiodiv'2020 » intitulé « Vers une gestion durable des haies de la Creuse ». Ce principe d'appel à projets me semble être la bonne façon d'asseoir tout le monde autour de la table sur un sujet certes clivant, il faut en convenir, et de permettre d'écouter et de partager les enjeux de chacun – les enjeux agricoles et ceux de la biodiversité – sans les opposer.

L'association L'Escuro, labellisée CPIE des Pays creusois, a proposé de porter ce projet à l'échelle du département, en consortium avec le CAUE de la Creuse, l'association Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine et l'AFAC-Agroforesterie.

Les principaux enjeux sont les suivants : un bocage creusois préservé ; une biodiversité riche et diversifiée ; une ressource en eau préservée en qualité et en quantité ; une ressource économique gérée durablement ; un atout pour le tourisme vert.

Les objectifs sont décrits : réaliser un état des lieux de la situation du bocage creusois portant sur la couverture spatiale, les typologies, les modes de gestion, etc., qui peuvent varier d'un endroit à l'autre, pour assurer une connaissance partagée et objective de ce patrimoine ; évaluer les plus-values économiques liées à un bocage de qualité et favorable à la biodiversité ; rechercher des financements et/ou des filières de valorisation pour encourager les agriculteurs et les collectivités à gérer durablement et préserver le bocage creusois ; valoriser les bonnes pratiques existantes sur le territoire ; porter à la connaissance de plus grand nombre

les services rendus par les haies ; encourager la mobilisation d'un large réseau d'acteurs ; faciliter l'appropriation d'outils et de méthodologiques duplicables.

Afin de permettre l'implication des acteurs et d'installer une dynamique durable, le projet sera conduit sur une période de deux ans, durant les années 2021 et 2022. Le Département intégrera ainsi le Comité de pilotage stratégique et restera un partenaire structurant de ce projet.

L'appel à projets nécessite dans son montage financier 15 % en fonds propres de la somme globale du projet, estimée à 211 500 € sur deux années. Les 85 % restants du projet seront financés par l'OFB. Compte tenu de la difficulté pour le CPIE, qui est une association, de mobiliser des fonds propres, il est proposé que le Département participe pour une somme de 15 000 €, comme contribution aux fonds propres nécessaires à la candidature du CPIE.

C'est un projet qui me paraît intéressant sur un sujet sensible et qui concerne de nombreux domaines.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En lisant ce rapport, je me suis rappelé qu'un pôle d'excellence rurale, PER, n'était pas allé jusqu'au bout de la démarche. Il s'agissait du PER de Brande de Landes, me semble-t-il... J'imagine qu'il comportait un volet sur les haies compte tenu du paysage que l'on peut rencontrer à cet endroit. Peut-être un cahier des charges ou un dossier avait-il été constitué et pourrait aider l'Escuro à travailler le présent projet.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est toute la question du bois-énergie qui a été soulevée dans ce cadre. Les haies ont-elles une valeur ajoutée économique et environnementale ? Il me semble qu'à Creuse Confluence, un des Vice-présidents est très engagé dans cette démarche. Une expérimentation est en cours, qui touche d'autres territoires et d'autres Départements. Voilà encore un élément qu'il serait intéressant d'approfondir, mais qui demeure au stade de projet. Quoi qu'il en soit, ce sujet nous intéresse. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis de nombreuses années. Au-delà de cette question de la gestion des haies, nous avons aussi la compétence de protection des espaces naturels sensibles et, bien évidemment, nous y sommes sensibilisés.

Je dois toutefois avouer que lorsque j'étudie la composition du Comité de pilotage stratégique : le CPIE, le CME, l'AFAC-Agroforesterie, mais aussi l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Association des maires ruraux de la Creuse, l'Association des maires de la Creuse, la Chambre d'Agriculture, la DDT et l'OFB et, pour ce qui est du Comité de suivi, Creuse Tourisme, Ambiance Bois et un ensemble d'associations qui agissent dans le domaine de la protection de l'environnement, les organisations syndicales, la DREAL, des entreprises, des EPCI du département, les Syndicats d'exploitants agricoles, la Fédération de chasse – pourquoi pas ? –, je me réjouirais que l'on parvienne à créer ce lieu d'échange sur des sujets qui dépassent le « j'aime ou je n'aime pas, c'est bien et ce n'est pas bien », et que nous puissions avancer sur ces questions de la préservation, ou pas, des haies, en étudiant comment cela peut s'intégrer dans l'économie agricole car c'est aussi un aspect de la question, même si cela fait longtemps, me semble-t-il, qu'aucun agriculteur n'arrache de haies dans ce département. Les agriculteurs ont, je crois, signé un contrat en ce sens dans le cadre de la PAC. Je réfute l'idée qu'ils ne

préservent pas l'environnement et les ressources naturelles, car c'est faux, archifaux, et ce depuis longtemps !

C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir la réponse de ce consortium des quatre acteurs de cet appel à projets.

M. LEGER. – De nombreux acteurs participent déjà, mais n'hésitez pas à vous rapprocher également du PNR pour les communes les plus au sud du département, qui s'est donné mardi dernier un nouveau président dont je salue l'élection et qui, dans son discours, a indiqué qu'il souhaitait que le Parc ait des actions concrètes sur le territoire.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est prévu le PNR fasse partie du comité de suivi du projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela fait longtemps que je demande au Parc de partager avec nous toutes les ressources qu'il a capitalisées tant en matière de recherche et d'études qu'en termes d'ingénierie. Ce serait formidable si nous pouvions bénéficier de son ingénierie.

La parole est à M. AVIZOU.

M. MARSALEIX. – Je voulais répéter dans cette enceinte ce que j'ai dit en commission. Je me suis, en effet, rendu compte qu'il s'agissait d'un sujet clivant, puisque j'ai même vu un Vice-président voter contre ce projet. Vos propos, madame la Présidente, me rassurent pleinement, puisque je constate que siégeront autour de la table du Comité de pilotage non pas un, ni même plusieurs, mais l'ensemble des acteurs intéressés à la bonne pratique des haies, leur rôle et ce que l'on doit en faire à l'avenir.

Sans remonter très loin dans le passé, nous avons des exemples éloquents. Dans une région comme la Bretagne, l'arrachage systématique des haies depuis les années 60 a eu des conséquences économiques, écologiques, hydrographiques considérables que chacun peut mesurer. Cela nécessite donc une réflexion en amont. Mais, vous avez raison de le souligner, cette réflexion doit se faire avec l'ensemble des acteurs.

C'est la raison pour laquelle je voterai favorablement.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

M. LEGER. – Peut-être serait-il plus élégant d'attendre le retour de M. SIMONNET pour voter ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas sûre qu'il revienne par la suite. Aussi je voulais effectivement proposer à Catherine DEFEMME à qui il a donné pouvoir de voter contre.

Il vous est proposé :

- de donner un avis favorable à l'accompagnement technique et financier du CPIE par le Département concernant l'appel à projets : « MobBiodiv'2020 – Vers une gestion durable des haies de la CREUSE » ;
- d'imputer la dépense de 15 000 € nécessaire au financement de l'appel à projet sur le budget départemental ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à la majorité – M. Nicolas SIMONNET votant contre.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapport de la quatrième commission – Mobilités.

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2020-2021

RAPPORT N° CD2020-09/4/20

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique, rapporteur. – Vous avez reçu le bilan de la gestion de la viabilité hivernale 2019-2020. L'hiver avait été très doux, le budget s'est élevé à 553 000 €, dont 87 % pour le matériel. Cela représente peu de matériel, 41 000 €, 163 000 € pour les astreintes programmées, et 43 000 € d'heures supplémentaires. Budgétairement, ce n'est pas inintéressant.

Nous avons tout de même connu des interventions, comme toujours, davantage dans le sud du département.

Pour cette année, nous reconduisons le dispositif à l'identique, avec quelques modulations à la marge puisque rien ne nous permet de savoir si la douceur des hivers que nous connaissons depuis ces dernières années se reproduira l'année prochaine.

Le DOVH est donc reconduit. Les changements sont des adaptations liées à la crise sanitaire et des adaptations pourraient se révéler nécessaires s'il était envisagé de recourir à la mise à disposition d'autres établissements publics pour des besoins RH. Une démarche est engagée avec Evolis. Je précise que nous devons donner mandat à la Commission Permanente pour signer des conventions avec Evolis car, jusqu'à présent, nous partagions des contractuels. Or, dorénavant, nous pourrons mettre des titulaires à disposition, ce qui nécessite de signer, de conventionner avec ce syndicat mais également, pourquoi pas avec d'autres structures publiques ou privées s'il était besoin de faire intervenir d'autres agents pour d'autres matériels.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je profite de cette intervention pour féliciter et souligner l'excellent travail des agents sur le terrain, notamment lorsqu'il s'est agi de déblayer les arbres tombés après la

tempête que nous avons connue à la fin du mois d'août. Je tenais à féliciter les agents sur le terrain et à GUERET pour leur rapidité d'intervention.

Dans le sud creusois, nous connaissons des hivers plus rudes. A LA COURTINE, il conviendra sans doute de porter une attention particulière au sud de notre canton en cas un hiver plus rigoureux. Mais, comme vous l'avez indiqué, des adaptations seront possibles. Le message est passé et sera bien pris en compte. Malgré le changement climatique, certaines spécificités demeurent.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je ne vous cacherai pas que nous espérons tous que l'hiver prochain sera aussi doux que les précédents. Si l'on se réfère aux statistiques des années passées, on peut penser que nous serons confrontés à des phénomènes climatiques d'une autre ampleur. Nous nous habituons à avoir des épisodes climatiques extrêmes – enfin, tout est relatif, nous ne sommes pas en Sibérie ou en terre Adélie !

Hélène FAIVRE vous l'a rappelé, ce sont soixante-dix agents qui sont affectés à la viabilité hivernale, mais aussi trente-cinq engins dont certains ont été renouvelés ces dernières années. Nous nous faisions d'ailleurs la remarque qu'il nous faudrait vous présenter les véhicules et le matériel lors d'une prochaine séance. Et la mobilisation des agents en astreinte est totale.

Je vous propose :

- de prendre acte du bilan de la gestion de la viabilité hivernale 2019-2020 ;
- d'approuver le Document d'organisation de la viabilité hivernale pour la saison 2020-2021. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons la présentation et le vote de la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2020.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT N° CD2020-09/1/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il vous est soumis la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2020 qui intègre des redéploiements de crédits, des crédits nouveaux ainsi que des écritures d'ordre budgétaires.

Son montant global ressort à 1 027 164 €, dont 211 185 € en investissement et 815 979 € en fonctionnement. Le détail des principaux redéploiements de crédits et inscriptions nouvelles est décliné par fonction.

Pour ce qui est de la fonction 0 – Services généraux, en investissement, sont prévus des crédits pour des travaux de réhabilitation des combles ainsi que d'un complément de crédits pour le remplacement des menuiseries des bâtiments de la rue Ingres.

En raison de la période de confinement liée au COVID-19, les études du dossier de mise en accessibilité des bâtiments situés aux 12 et 14 avenue Pierre Leroux ont pris du retard. Il ne sera pas possible de mobiliser les crédits initialement inscrits : 75 000 € seront redéployés au profit d'autres opérations. Il en va de même pour le remplacement des menuiseries de l'Hôtel du Département : nous vous proposons d'inscrire - 55 000 €.

En informatique, nous inscrivons le déploiement des bornes wifi au Pôle Aménagement du Territoire, pour 10 000 €, l'acquisition de matériel informatique visant à doter l'ensemble des assistants familiaux des moyens d'accès aux applications métiers de la collectivité, pour 236 556 €. Notons que nous bénéficierons d'une recette de 50 % de cette somme au titre de la DSID, pour l'acquisition de logiciels et l'achat d'équipements.

En fonctionnement, le projet de dématérialisation de la collectivité représente 48 000 €. Nous inscrivons 800 000 € pour la crise sanitaire liée au Covid, pour l'achat de masques, de blouses et kits, de gel hydroalcoolique, de savons désinfectants, vaporisateurs, pulvérisateurs, voile d'hivernage pour confectionner des surblouses, plexiglas, etc. Ce n'est pas rien !

Nous espérons parallèlement une aide de l'Etat d'un montant de 141 050 € et des remboursements à hauteur de 114 117 €.

Pour ce qui est de la fonction 2 – Enseignement, il s'agit de redéploiements et d'inscriptions complémentaires pour des programmes nouveaux.

En investissement, les travaux sur bâtiment, 8 rue de la Petite Pigue à Guéret, 5 000 €, pour des travaux divers.

Concernant les travaux dans les collèges, nous consacrons 39 000 € à l'entretien technique. Je vous renvoie au rapport pour le détail. Pour la valorisation du patrimoine, nous inscrivons 23 000 €, pour le collège de CROCQ. Nous affectons 87 000 € à l'amélioration du cadre de vie ; le détail figure dans le rapport. S'agissant des grosses réparations au clos et couvert et l'amélioration énergétique, 4 000 € seront destinés au collège de BONNAT. Enfin, concernant l'accessibilité et sécurité, nous redéployons 180 000 € puisque la période de confinement liée a fait prendre du retard sur les études du dossier de mise en accessibilité. Pour les études, nous inscrivons 27 000 €, qui concerneront les collèges d'AUZANCES, CHÂTELUS-MALVALEIX, CHÉNÉRAILLES, DUN-LE-PALESTEL et Jules MAROUZEAU.

En fonctionnement, nous inscrivons 3 000 € en complément des crédits déjà inscrits, destinés notamment aux travaux d'entretien et d'élagage dans les cours de collèges et supprimons 3 000 € pour l'entretien et la réparation des bâtiments. Enfin, nous inscrivons 8 000 € de crédits nécessaires pour la location de sanitaires provisoires au collège de BOURGANEUF pendant les travaux de réfection des WC de cet établissement.

Nous en venons à la fonction 3 – Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et loisirs, vous retrouvez, en investissement, s'agissant des bâtiments, des études à hauteur de 57 000 €

qui sont des crédits complémentaires destinés aux études nécessaires à l'accompagnement de la procédure d'appel à projets sur le site de SAINT-PALAIS-SUR-MER ainsi que pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie biomasse à SUPER-BESSE. La Région Nouvelle-Aquitaine participera à hauteur de 30 000 € sur le coût des études d'accompagnement nécessaire pour la procédure d'appel à projets sur le site de SAINT-PALAIS-SUR-MER dans le cadre de sa compétence Tourisme.

Toujours concernant les travaux sur les bâtiments, nous inscrivons - 25 000 €, en raison du retard pris durant la période de confinement sur les études du dossier de remplacement des menuiseries, rue des Lilas à GUERET, à la Direction de la lecture. Un crédit de 10 000 € sera consacré, aux Archives départementales, pour l'installation de stores dans la salle de lecture et dans les bureaux.

Une subvention d'équipement de 16 800 € sera versée à la Cité de la Tapisserie, puisque, conformément aux statuts révisés au 1er juillet 2020 du Syndicat Mixte, il convient d'abonder notre participation aux investissements, et de régulariser les crédits inscrits sur le volet immobilier à hauteur de 163 200 €.

Concernant le patrimoine, afin d'engager les dossiers de demandes de subventions, les autorisations de programme sont prévues, pour les Monuments historiques, 2 000 €, et pour le Patrimoine rural non protégé, 20 000 €.

En fonctionnement, la participation statutaire au Syndicat mixte du Conservatoire Emile GOUÉ se monte à 25 000 €, pour lui permettre d'équilibrer son budget. En raison de la révision des statuts, la participation statutaire au Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie nécessite un abondement de 90 000 €. Sont également prévus les ajustements suivants : 5 000 € pour les fournitures de petits équipements, 4 000 € pour les subventions « Sportifs de bon niveau » et 6 000 € dédiés aux subventions aux associations relevant du secteur culturel.

Pour ce qui est de la fonction 5 – Action sociale, en investissement, au titre des travaux sur les bâtiments, nous inscrivons : 45 000 € pour l'aménagement de l'accueil et de bureaux supplémentaires à l'UTAS d'AUBUSSON ; - 12 000 € pour le Pôle de Cohésion sociale, 13 rue Joseph Ducouret, correspondant à + 8 000 € de crédits pour le remplacement des poulies et courroies de l'ascenseur et - 20 000 € d'économies pour les travaux de réfection de la couverture par suite du résultat de la procédure de consultation des entreprises ; ainsi que - 7 000 € à la MDPH, correspondant à un crédit de + 5 000 € pour des travaux divers, notamment l'installation de rideaux, et - 12 000 € d'économies réalisées sur les travaux de réfection de clôture effectués en régie par les agents du Parc départemental.

En fonctionnement, au chapitre Jeunesse, nous inscrivons – 100 000 € pour le transport des élèves, en lien avec la crise sanitaire.

Au chapitre Prévention médico-sociale, nous prévoyons un abondement de l'enveloppe de subventions aux crèches de 15 000 € et nous avons pu dégager - 100 000 € pour l'installation des médecins et professionnels de santé.

Au chapitre Enfance, nous inscrivons 20 000 € en frais alimentaires pour les mineurs non accompagnés, qui concernent les jeunes hébergés en foyer, pour lesquels est versée une allocation alimentaire ; 40 000 € pour les frais d'hébergement des MNA à l'IRFJS, sachant

que quarante-neuf jeunes ont été accueillis depuis le 1er janvier 2020 ; 32 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Schéma de l'Enfance ; - 334 000 € pour le transport des élèves handicapés, les taxis n'ayant pas pu circuler pendant la crise sanitaire ; - 50 000 € économisés sur le remboursement de frais auprès d'autres départements ; et 40 000 € de frais d'hospitalisation.

Les primes Covid font l'objet d'un rapport spécifique. Pour les assistants familiaux, cette prime a été versée sur le salaire de juillet à 152 bénéficiaires, soit un montant global de 77 850 €. Elle représente 19 500 € pour les professionnels du CDEF et sera versée par l'Etat. Cette prime Covid représente 10 000 € pour les professionnels des Maisons d'enfants à caractère social, les MECS et 21 500 € pour ceux travaillant dans les lieux de vie et d'accueil.

Sont prévus en frais de séjour : - 50 000 € à l'Accueil mère et enfant de moins de trois ans ; - 40 000 € au Foyer de l'enfance ; 16 000 €à la MECS de Bosgenet.

Dans les lieux de vie et d'accueil, la forte augmentation des demandes de placement nécessite un abondement de 200 000 €. Le nombre de placement est, en effet, passé de 364 en janvier 2019 à 388 en janvier 2020 ; depuis, il a diminué pour atteindre 365 au mois de juillet. Néanmoins, les profils des enfants étant de plus en plus en difficulté, le nombre d'accueil en lieu de vie a beaucoup progressé : dix-sept jeunes sont actuellement accueillis.

Les services d'aide éducative à domicile nécessitent l'inscription de 10 000 €.

Au chapitre Personnes handicapées, nous inscrivons : 80 000 € pour la PCH des plus de 20 ans ; - 35 000 € pour la PCH des moins de 20 ans ; 109 733 € pour la prime Covid pour les professionnels ; - 59 000 € pour les frais de séjour Foyer occupationnel ; 175 000 € pour les frais de séjour Foyer accueil médicalisé ; et 600 000 € de frais de séjour ESAT – établissement et service d'aide par le travail – et SAVS – service d'accompagnement à la vie sociale.

Concernant les deux dernières lignes budgétaires, les paiements auprès des établissements interviendront de janvier à décembre et non plus d'octobre à octobre, soit deux mois supplémentaires pour l'exercice 2020. Nous paierons donc quatorze mois pour intégrer une année budgétaire complète. C'est une harmonisation nécessaire pour répondre au calendrier budgétaire.

Nous prévoyons également - 100 000 € pour les autres frais EHPAD et une participation de 223 639 € à la MDPH, conforme à la décision prise par la Comex de la MDPH le 16 juillet dernier

Pour les Personnes âgées, nous inscrivons 35 328 € au Schéma de l'autonomie, correspondant à la facturation du prestataire.

Pour les Personnes dépendantes, la mise en œuvre de la prime Covid pour les professionnels des SAAD nécessite un budget de 502 500 €, sachant que 50 % de la dépense du Département, soit 251 250 €, sont versés en recettes par la CNSA.

S'agissant du RSA, nous inscrivons 10 000 € de subvention PDI, - 10 000 € pour les aides FSL, et 400 000 € pour les allocations RSA. Nous retrouvons cela dans la plupart des Départements puisque, depuis le mois de février 2020, le montant des acomptes versés à la

MSA et à la CAF au titre du RSA est malheureusement en hausse. Cette augmentation tient à l'accroissement du nombre de bénéficiaires, de plus de 200 pour notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'avions également bien noté avant le confinement, le système est déclaratif, c'est-à-dire qu'il suffit d'aller sur internet et de déclarer ses ressources. Donc, on paie le RSA sur cette déclaration et ce n'est qu'ensuite, en cas de contrôle, que l'on ajuste. Ce nouvel accès reçoit un vif succès.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous inscrivons 225 696 € pour le Plan Pauvreté, en dépenses et en recettes. Enfin, nous récupérons une recette de 14 800 € correspondant à des remboursements sur les factures EDF et de chauffage.

Nous en arrivons à la fonction 6 – Réseaux et Infrastructures.

En investissement, au titre de la voirie, le budget n'augmente pas, mais nous prévoyons des redéploiements de crédits. Ainsi, nous inscrivons en crédits de paiement : sur le Programme routier d'intérêt départemental, - 135 000 € ; sur le Programme routier d'intérêt régional, - 126 000 € ; sur les traverses, - 221 000 € ; sur les grosses réparations aux routes départementales, + 148 900 € ; sur les programmes d'axe, + 261 700 € ; sur les aménagements de la sécurité + 85 400 € ; et sur les ouvrages d'art, - 14 000 €. Vous avez pu prendre connaissance des détails. Je ne vais pas les lister, mais vous pouvez constater que les montants sont identiques à ceux que nous avions prévus en début d'année.

Au titre des bâtiments, toujours en investissement, nous inscrivons des crédits à hauteur de 10 000 € pour l'UTT BOUSSAC, pour la réfection des dessous de toit du bâtiment ; 15 000 € pour l'UTT LA SOUTERRAINE pour la création d'un local de stockage ; 20 000 € pour le Parc départemental, pour la réfection des éclairages des ateliers ; 4 000 € au Centre d'exploitation de LA COURTINE, pour le solde de l'opération de création d'un atelier ; et - 45 000 € sur la halle SNCF d'EVAUX-LES-BAINS, en raison d'un retard lié au confinement.

En fonctionnement, nous inscrivons 9 000 € pour l'entretien des bâtiments, en crédits supplémentaires destinés à l'achat de fournitures nécessaires à l'entretien des bâtiments ; et 42 346 € pour l'entretien de la voirie, montant correspondant à la création d'ouvrages sur le domaine public départemental pour lequel des redevances sont perçues et à des travaux de remise en état faisant suite à des dégâts occasionnés au réseau routier départemental pour lesquels les assurances ont remboursé les dommages.

A la fonction 7 – Aménagement et Environnement, nous inscrivons en investissement au titre des travaux dans les bâtiments, à l'Etang des Landes, le lancement des études de réhabilitation de la longère, de la grange et l'aménagement d'une place publique dans le cadre du projet « Pleine Nature, Pleine Santé », des crédits de paiement de 25 000 €, ainsi qu'une autorisation de programme de 180 000 € pour la maîtrise d'œuvre et une autorisation de programme de 1,5 M€ pour les travaux de réhabilitation. Sont également prévus des crédits complémentaires à hauteur de 6 000 € pour la réfection des peintures des menuiseries de la grange ainsi que pour la réfection d'un pied du grand affût.

A la fonction 9 – Développement, en investissement, la régularisation des opérations de remembrement à JOUILLAT requiert l'inscription en dépenses et en recettes d'un montant de 1 089 €.

En fonctionnement, notre participation au chèque Solidarité Tourisme mis en place à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 50 centimes d'euros par habitant, s'élève à 60 000 €. Nous consacrons 25 000 € à la deuxième tranche du projet « Accueil et Attractivité ». L'enveloppe des subventions agricoles est abondée à hauteur de 10 000 € en vue de financer la FDSEA pour une opération de transport de fourrage. Nous inscrivons enfin une recette de 20 400 € émanant du FEDER pour le chantier démonstrateur à l'Etang des Landes dans le cadre du projet global « Pleine Nature, Pleine Santé ».

S'agissant des opérations non ventilées, est prévu un dépôt de garantie de 680 €pour le nouveau loyer des locaux de l'UTAS de La Souterraine.

Nous inscrivons également, au titre des opérations patrimoniales, des opérations d'ordre afin de récupérer le FCTVA en 2021, soit une inscription de 86 850 € en dépenses et en recettes. Puis, en lien avec la convention intervenue entre le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé d'AUBUSSON, le Syndicat Mixte ayant enrichi en 2020 sa collection en acquérant des tapisseries pour un montant total de 93 246 €, la donation se traduit comptablement par une inscription d'un montant de 93 246 € en dépenses et en recettes sur le chapitre relatif aux opérations patrimoniales.

Enfin, au titre des opérations non ventilées, il convient d'inscrire 155 700 €, afin de restituer le trop-perçu de la taxe d'aménagement, en raison du projet de restructuration du site du château de La Cazine par un groupe anglais. Cette taxe a fait l'objet d'un titre d'annulation en application du code de l'urbanisme.

Au chapitre de prévision sans réalisation, l'équilibre de la présente Décision Modificative est assuré par prélèvement sur les dépenses imprévues d'investissement et de fonctionnement, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ainsi sont inscrits, en investissement, un montant de - 430 056 € et, en fonctionnement, un montant de - 2 370 338 €. A l'issue de cette DM2, le montant en dépenses imprévues ressort à 961 694 € en investissement et 4 620 037 € en fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – Très rapidement, pour reprendre les faits marquants, en investissement, nous doterons nos assistants familiaux qui rencontrent des problématiques pour accéder aux services, ce qui les oblige à se déplacer. Cela représente un montant de 236 500 €, pour leur permettre l'accès aux services du Conseil départemental, puisqu'ils sont nos salariés.

Je soulignerai également l'acquisition faite au Laboratoire départemental d'analyses d'un matériel supplémentaire, pour se mettre à la disposition de l'ARS en matière de dépistage, pour 76 600 € ; l'installation d'une chaufferie biomasse à SUPER-BESSE ; l'accompagnement de l'appel à projets à SAINT-PALAIS-SUR-MER. Peut-être certains des élus ont-ils suivi la démarche.

Sur la voirie, nous n'inscrivons pas de crédits supplémentaires, mais nous opérons des réajustements. Le mot d'ordre d'Hélène FAIVRE au DGA, qui l'a ensuite transmis aux services, visait à réaffecter immédiatement les crédits des opérations non réalisées du Conseil départemental vers les entreprises afin que celles-ci puissent travailler.

A l'Etang des Landes, je relève le lancement des études de réhabilitation. Je souligne également les 180 000 € supplémentaires pour la Cité de la Tapisserie.

En fonctionnement, comme le disait Thierry GAILLARD, il s'agit d'une très importante Décision Modificative pour ce qui est des dépenses sociales. Les dépenses Covid représentent tout de même 800 000 € pour le Conseil départemental, même si nous bénéficions d'une participation des communes de l'ordre de 114 000 €. Ce fonds de solidarité constitué par les communes est un véritable sujet dont nous nous entretiendrons en Commission Permanente. *Grosso modo*, l'Etat ne donnant rien, peut-être devrons-nous proposer de prendre complètement à notre charge ces dépenses départementales.

S'agissant du Conservatoire départemental de musique, vous aurez noté que nous avions déjà ajouté 25 000 €. Nous injectons 25 000 € supplémentaires, portant la dotation globale à 1 750 000 €. Notre inquiétude, partagée par Laurent DAULNY, est que d'autres structures associatives culturelles reçoivent des élèves de plus en plus nombreux alors que le Conservatoire connaît un problème d'effectifs.

Je tiens à souligner les participations supplémentaires accordées cette année, de 90 000 € au fonctionnement de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé, les 6 000 € consacrés à la culture et les 4 000 € aux sports.

Je me permets également de rappeler ces quelques chiffres : 200 000 € supplémentaires pour l'accueil des enfants ; 600 000 € pour financer deux mois qui étaient en retard, si je puis dire, depuis des années sur les prix de journée dans les ESAT et SAVS et les FAM. Nous avons mandaté un contrôleur de gestion auprès du DGS voilà deux mois auprès du Pôle de Cohésion sociale. J'ai l'impression que de petites miettes étaient encore cachées sous les tapis, je n'en dirai pas plus, mais nous rattrapons actuellement deux mois de frais de séjour dans les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap, qui étaient un peu oubliés. Nous consacrons un peu plus de 200 000 € au fonctionnement de la MDPH, les fameux 500 000 € pour les primes Covid, 400 000 € supplémentaires pour les allocations RSA alors que nous nous engageons à hauteur de 200 000 € pour le Plan Pauvreté.

Nous avons à traiter des sujets importants concernant des pans entiers de l'accompagnement social alors que la crise n'est peut-être pas encore là. Si crise il y a, crise économique et difficultés vers l'emploi, nous en subirons l'effet rebond et nous risquons fort d'être touchés non pas en 2021 mais en 2022. Vous vous en souvenez sans doute, nous avions partagé une analyse prospective qui avait été réalisée par les directions régionales des finances publiques. Tout le monde a accompli des efforts, les agents du Département et les Creusois, mais l'avenir risque ne pas être aussi rose qu'espéré. Nous devrons encore, lors des prochaines plénières, faire des choix. Attention aux promesses qui ne pourraient pas être tenues !

Je vous rappelle enfin qu'au Budget 2020, nous avions une ligne de dépenses imprévues de 7 M€ en fonctionnement, il ne reste plus que 4,6 M€ ; et une ligne de dépenses imprévues de 1,5 M€ en section d'investissement, il ne reste que 900 000 €. Le compte administratif sera forcément moins intéressant que celui que nous vous avons présenté cette année. Heureusement que nous avions construit ce BP en prévoyant ces réserves ; si nous ne l'avions pas fait, je ne sais où nous en serions aujourd'hui ! Nous pouvons donc nous permettre d'inscrire des dépenses supplémentaires au profit des Creusois dans tous les domaines, tel que vous l'a exposé Thierry GAILLARD, et vous présenter cette DM2 de 1 027 164 €.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'aimerais bien que 2021 soit rose ! *(Protestations de la majorité départementale.)*

Ma question est la suivante : quels sont les prestataires du Schéma de l'Enfance et du Schéma Autonomie ? Quels types de prestataires : la CAF ?

Mme LA PRESIDENTE. – La CAF est l'un de nos partenaires, bien évidemment, mais elle ne réalise pas d'accompagnement dans l'écriture des schémas.

La parole est à Mme QUERIAUD.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion sociale. – Effectivement, madame la Présidente, la CAF n'est pas l'organisme qui assure l'accompagnement du Conseil départemental. Ce sont deux cabinets qui travaillent ensemble, qui sont spécialistes des sujets de politique sociale départementale et qui accompagnent régulièrement des Conseils départementaux pour la rédaction des schémas.

La CAF et d'autres de nos partenaires sont, bien sûr, membres des groupes de travail attachés à la rédaction du schéma, mais ne sont pas prestataires.

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends la question de Jean-Luc LEGER, parce que la CAF propose en effet des accompagnements sur des projets de territoire et des contrats avec les communautés de communes. Mais cela s'inscrit dans une autre démarche.

Ce serait drôlement bien que la CAF puisse nous réaliser ce genre de prestations au mieux à des tarifs intéressants, au mieux du mieux, gratuitement. Ce pourrait, en effet, être l'une de ses missions. J'y penserai et nous en reparlerons la prochaine fois.

Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose de procéder au vote Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget principal, ligne à ligne. qui s'élève à 1 027 164 €, dont 211 185 € en investissement et 815 979 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
<u>90 – Equipements départementaux</u>								
Chapitre 900 : Services généraux	165 056 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	5 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 903 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42 000 €	30	0	0	30 000 €	30	0	0
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	26 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	4 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	31 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	1 089 €	30	0	0	1 089 €	30	0	0
<u>91 - Equipements non départementaux</u>								
Chapitre 913 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	180 000 €	30	0	0	-			
<u>92 - Opérations non ventilées</u>								
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	680 €	30	0	0	-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	180 096 €	30	0	0	180 096 €	30	0	0
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	6 320 €	30	0	0				
<u>95 - Chapitre de prévision sans réalisation</u>								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 430 056 €	30	0	0	-			
TOTAL	**211 185 €**	**16**	**14**	**0**	**211 185 €**	**30**	**0**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	843 000 €	30	0	0	255 167 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	11 500 €	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	- 70 598 €	30	0	0	-			
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 371 500 €	30	0	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	1 515 773 €	30	0	0	14 800 €	30	0	0
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	538 500 €	30	0	0	251 250 €	30	0	0
Chapitre 935-6 : R.S.A.	437 696 €	30	0	0	225 696 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	45 846 €	30	0	0	42 346 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 6 600 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	87 000 €	16	14	0	20 400 €	30	0	0
94 – Opérations non ventilées								
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	155 700 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	-				6 320 €	30	0	0
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	- 2 370 338 €	30	0	0	-			
TOTAL	**815 979 €**	**16**	**14**	**0**	**815 979 €**	**30**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**1 027 164 €**	**16**	**14**	**0**	**1 027 164 €**	**30**	**0**	**0**

Il vous est également proposé :

- d'affecter au Syndicat mixte du Conservatoire Emile GOUÉ un montant de 25 000 € correspondant au complément de la participation statutaire du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'affecter au Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé un montant de 90 000 € correspondant à la participation statutaire du Département suite à la révision des statuts. *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'affecter à la MDPH un montant de 223 639 € correspondant à la participation du Département. *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'affecter pour la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé des subventions d'un montant de 16 800 €, et 163 200 € sur le volet Immobilier. *(Adopté à l'unanimité.)*

- d'affecter une subvention d'investissement à la Communauté de communes Creuse Grand Sud d'un montant de 10 904,75 € (3ème acompte) pour l'extension de la zone d'activité sur les communes d'Aubusson et de Saint-Amand (décision Commission Permanente du 13/07/2013). *(Adopté à l'unanimité.)*
- de voter l'actualisation des autorisations de programme concernant la voirie et les bâtiments dont les collèges. *(Adopté à l'unanimité.)*
- de voter les nouvelles autorisations de programme pour les dispositifs suivants :

  . Monuments historiques (bâtiments) : 2 000 €

  . Patrimoine rural non protégé (édifices) : 20 000 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous reste à examiner le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Comme vous le voyez, en dépenses d'investissement, les travaux prévus de pose de panneaux photovoltaïques ne se réaliseront pas cette année. Un crédit de 22 000 € peut donc être reventilé pour l'achat d'une nouvelle machine de mise sous pli et pour la mise en place d'un système de visioconférence, pour 9 000 €, et 13 000 € pour l'acquisition d'un automate de traitement des boucles auriculaires dans le cadre de la campagne de dépistage de la BVD.

En fonctionnement, comme vous pouvez le lire dans le rapport, il s'agit des redéploiements entre différentes lignes, petits matériels et autres.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous des éclaircissements ?...

Je vous propose de voter la Décision Modificative de l'exercice 2020 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au Budget annexe Énergies renouvelables.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Cette Décision Modificative du budget annexe Energies Renouvelables retrace des ajustements entre lignes budgétaires ainsi que l'intégration des frais d'études au patrimoine, soit une inscription en dépenses et en recettes d'ordre de 2 275 €, en investissement.

En fonctionnement, il s'agit uniquement de l'intégration des intérêts d'emprunts à hauteur de 300 € puisque je vous rappelle que nous avions contracté un emprunt au moment où que nous avons créé ce budget annexe.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc d'adopter Décision Modificative de l'exercice 2020 du budget annexe des Energies Renouvelables qui vient de vous être présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux commissions de se réunir pour statuer sur les vœux et motions.

La séance est suspendue.

(Suspendue à treize heures dix, la séance est reprise à treize heures vingt.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise. Nous en venons au vote sur les vœux et motions.

ADOPTION DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRESIDENTE. – Les commissions se sont réunies. Pourriez-vous nous faire part de leurs avis ?...

Mme VIALLE, présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission a émis un avis favorable sur la motion. Nous avons toutefois, au troisième considérant, remplacé le verbe « renverser » par « inverser ».

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous la rappelle :

Contre le harcèlement de jeunes femmes
durant le temps éducatif du fait de leur vêtement

Motion présentée par Mme Valérie SIMONET,
Conseillère départementale du canton d'AUZANCES
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** que les femmes et les hommes sont égaux en droit ;

« **Considérant** que toutes et tous disposent de la liberté du choix de leurs vêtements tant que ces derniers ne vont pas à l'encontre des lois de la République ;

« **Considérant** que le harcèlement subi par les femmes ou les hommes ne doit pas inverser la situation de victime en coupable ;

« **Considérant** que les faits divers de harcèlement de jeunes femmes dans le milieu éducatif persistent et que le sentiment d'insécurité s'aggrave pour beaucoup de Françaises et de Français, à raison ;

« **Considérant** que, selon les statistiques, plus de 22 000 viols ont lieu chaque année en France – hélas, en majorité sur des mineurs ;

« **Considérant** que 27 % des Français minorent, selon un sondage, la responsabilité du criminel si la victime porte une tenue arbitrairement jugée « sexy » ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière, le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de multiplier les démarches éducatives et citoyennes à l'égard des plus jeunes pour réaffirmer quelles sont les règles en termes d'égalité des droits et de respect de l'autre, dans notre République française. »

Personne ne souhaite s'exprimer. ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La première commission avait à examiner deux motions. Elle s'est réunie et a émis un avis favorable, sans modification, sur les motions d'urgence présentées par MM. Jean-Luc LEGER et Jean-Baptiste DUMONTANT, au nom du groupe de la gauche.

La première se lit ainsi :

Avenir du service public postal dans la Creuse

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LEGER au nom du groupe de la gauche

« **Considérant** que les difficultés structurelles de fonctionnement du service public postal ont été renforcées par la crise sanitaire ; que La Poste a été conduite à s'écarter du cadre réglementaire de ses obligations de service public, notamment dans les territoires ruraux où elle joue pourtant un rôle essentiel ;

« **Considérant** que La Poste est un service de proximité et un élément clé de l'aménagement du territoire, mais qu'un certain nombre de communes rurales ont été touchées par la fermeture de leurs bureaux, que la distribution du courrier, des colis et des recommandés reste perturbée, notamment les samedis, ce qui pénalise les particuliers et l'activité économique ;

« **Considérant** que le Gouvernement se doit d'être très attentif à ce que La Poste assure, dans les meilleures conditions, les services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens, tels que le versement des prestations sociales, les possibilités de retrait d'espèces

et la distribution de la presse ; que la continuité des services rendus ainsi que la consolidation du maillage du service public devraient s'imposer à l'État ;

« **Considérant** que cette dégradation du service rendu au détriment des territoires et des citoyens les plus fragiles ou vulnérables s'ajoute à la diminution des tournées postales, aux réductions des horaires d'ouverture qui ont touché de nombreux bureaux de poste ces dernières années et à une hausse continue du prix du timbre ;

« **Le Conseil départemental de la Creus**e, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Demande** à M. le Premier ministre de veiller au rétablissement de la continuité du service public postal et à son efficacité, éléments majeurs de l'attractivité de la qualité de vie des territoires ruraux et, à cette fin, de renforcer le rôle et les compétences de la Commission départementale de la présence postale territoriale, CDPPT, organe de dialogue et de concertation entre le groupe La Poste et les élus locaux. »

Personne ne souhaite s'exprimer. ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle la seconde motion examinée par la troisième commission :

Avenir des emplois du ministère de l'économie et des finances à AUBUSSON

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT au nom du groupe de la gauche.

« **Considérant** que les emplois de l'administration fiscale et financière à AUBUSSON seraient progressivement transférés à GUERET ou supprimés au prétexte des économies d'échelle procurées par la dématérialisation complète des procédures et des données fiscales, comptables et financières ;

« **Considérant** que la fermeture sans concertation, au 1er janvier 2019, des trésoreries de CROCQ et de SAINT-VAURY a impacté ces deux communes et qu'à compter de cette date, une première étape a été franchie en matière de transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt au sein d'un Service des impôts des Particuliers implanté principalement à GUERET ;

« **Considérant** en outre la récente suppression du Service de publicité foncière d'AUBUSSON au profit de la création à GUERET d'un Service départemental de la publicité foncière et de l'enregistrement ;

« **Considérant** que le schéma de l'organisation territoriale du réseau de proximité des finances publiques, portées par la DDFIP De la Creuse n'apaise pas les inquiétudes relatives aux effectifs et à la répartition départementale des emplois concernés ; que le Ministre de l'Action et des Comptes publics avait annoncé, le 21 mars 2019 à LAVAVEIX-LES-MINES,

une réimplantation ou « déconcentration » des postes de son ministère, mais que le transfert d'emplois ne se concrétise qu'en faveur du chef-lieu de Département au moyen d'un glissement d'emplois et de postes internes à la Creuse ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Demande à M. le Ministre de l'Economie et des Finances** que cessent les suppressions des postes de son administration à AUBUSSON et que les usagers et les collectivités locales du sud creusois bénéficient véritablement de l'engagement d'une « démétropolisation » des emplois publics. »

Personne ne souhaite s'exprimer. ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons au vœu et à la motion examinés en troisième commission.

Mme DEFEMME, rapporteur de la troisième commission. – S'agissant du vœu de M. SIMONNET, la commission a proposé de supprimer la seconde partie de la dernière phrase, à savoir « et à s'opposer aux prochaines propositions de loi qui seraient déposées à ce sujet. »

Mme LA PRESIDENTE. – Ce vœu se lit donc ainsi :

Pour la défense de l'art de vivre rural

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
Conseiller départemental du canton D'EVAUX-LES-BAINS
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** que les agriculteurs français, essentiels à l'alimentation de notre pays, à son commerce extérieur et à l'entretien de nos paysages, sont victimes d'un « agribashing » de la part d'une partie de la population ;

« **Considérant** que les crises sanitaires où économiques à répétition frappent durement le milieu agricole français et que les manœuvres médiatisées de certains leaders d'opinion accentuent sur eux une pression psychologique malvenue ;

« **Considérant** que les choix alimentaires de chacun relèvent de la liberté personnelle ;

« **Considérant** que la diffusion de la peste porcine africaine, PPA, ou d'autres maladies sanitaires décimant les élevages, telles que la diarrhée virale des bovins, la BVD, mais aussi que les dégâts matériels sur les parcelles agricoles et la mise en danger de certains automobilistes résultent d'une augmentation non contrôlée des populations de cochons

sauvages et sangliers, occasionnant plusieurs dizaines de millions d'euros de dégâts chaque année ;

« **Considérant** qu'une initiative para-démocratique est en cours, dont le flou des propositions pourrait impacter l'art de vivre rural et l'économie de nos territoires de manière désastreuse ;

« **Considérant** que, malgré la louable volonté de la majorité de leurs soutiens, certaines propositions sont un masque visant à détruire l'art de vivre rural plus profondément que l'objectif affiché ;

« **Considérant** que ces initiatives sont prises par des militants politiques soutenus par des industries voulant remplacer le travail de nos agriculteurs au profit de produits non directement issus de la nature ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation** de veiller à ce qu'une partie de la population française ne soit pas atteinte dans ses libertés et son honneur par des mesures discriminatoires. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets ce vœu, ainsi modifié, aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La motion présentée par M. Laurent DAULNY se lit ainsi :

Contre la systématisation des fouilles archéologiques
et pour la relance de l'économie française

Motion présentée par M. Laurent DAULNY,
Conseiller départemental du canton de DUN-LE-PALESTEL
au nom du Groupe de la Majorité départementale

« **Considérant** que la crise sanitaire passée engendrera une crise économique que nous devons atténuer le plus tôt possible ;

« **Considérant** que la relance du secteur du BTP est un indicateur fort de la relance économique et qu'il faut donc, par tous les moyens, ne pas l'entraver ;

« **Considérant** que l'archéologie préventive peut faire retarder l'obtention d'un permis de construire de deux à trois ans ;

« **Considérant** que certaines antennes de la DRAC ont des besoins financiers importants pour leur survie, ce qui rend systématique l'archéologie dite préventive ;

« **Considérant q**ue la DRAC est un service déconcentré de l'État ;

« **Considérant** que l'État semble éprouver le désir de relancer l'économie française ;

« **Considérant** qu'il est paradoxal d'annoncer sa volonté de relancer l'investissement tout en retenant les investisseurs ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière, le vendredi 25 septembre 2020,

« **Demande à Mme la Ministre de la Culture et à M. le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance** de travailler ensemble afin de relancer l'économie française et d'éviter le plus possible les actions chronophages qui enrayeraient les projets d'investissement qui sont aujourd'hui vitaux pour nos territoires. »

Personne ne souhaite s'exprimer. ?...

Je mets cette motion aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Quel a été l'avis de la quatrième commission sur la motion d'urgence présentée par Mme GALBRUN ?

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – La commission a émis à l'unanimité un avis favorable sur cette motion d'urgence dans sa version d'origine.

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose à l'Assemblée de faire de même !

Je rappelle qu'elle se lit ainsi :

Modernisation de la ligne POLT – Paris-Orléans-Limoges-Toulouse – *via* LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN au nom du Groupe de la Gauche

« Très récemment, une esquisse virtuelle des vingt-huit futures rames envisagées pour circuler sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT, à partir de la fin de l'année 2023, a été présenté à Limoges. Il s'agit de rames pouvant rouler à 200 km/h, au confort bien supérieur à celui des actuels trains Corail, et munies notamment de dispositifs pour des messages publicitaires ou promotionnels des territoires traversés ;

« **Considérant** que la phase indispensable de régénération de la ligne POLT, programmée jusqu'en 2025 pour un coût de 1,6 milliard d'euros, permettra une simple remise à niveau et constitue donc un rattrapage par SNCF réseau des retards accumulés en matière d'investissement et de mise aux normes de sécurité ;

« **Considérant** que le plan de financement de la phase de modernisation destinée à améliorer les temps de parcours – prévu par le schéma directeur de la ligne – n'est toujours pas établi avec précision ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 25 septembre 2020,

« **Rappelle** la nécessité d'une desserte quotidienne et régulière de la Creuse, notamment de la gare de LA SOUTERRAINE, par cette ligne d'équilibre du territoire et ses trains Intercités ;

« **Demande à M. le Premier ministre** que le financement de la modernisation de la ligne POLT soit intégré au Plan de relance et inscrit dans les lois de finances afin que cette liaison ferroviaire soit performante dès 2023. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous remercie, et vous souhaite un bon week-end.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt.)